

République du Niger



MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET
DE LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION

Stratégie de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture



Programme pour des Moyens
d'Existence Durables dans la Pêche
(PMEDP)



Organisation des Nations Unies
pour l'Alimentation et l'Agriculture

DFID

Département pour le Développement
International

Mars 2007

Stratégie de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture



Programme pour des Moyens
d'Existence Durables dans la Pêche
(PMEDP)



Organisation des Nations Unies
pour l'Alimentation et l'Agriculture

DFID

Département pour le Développement
International

Mars 2007

TABLE DE MATIERES

Pages

Liste des tableaux et figures.....	7
Sigles et abréviations.....	9
Résumé.....	11
INTRODUCTION.....	13
I. PROBLEMATIQUE.....	15
I.1. CONTEXTE GENERAL.....	15
I.1.1. Milieu Physique.....	15
I.1.1.1. Situation géographique.....	15
I.1.2. Zones agro-climatiques et Ressources Halieutiques.....	15
I.1.3. Milieu humain	19
I.1.3.1 Données démographiques.....	19
I.1.3.2 Urbanisation.....	19
I.2. SITUATION DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE.....	20
I.2.1 Cadre politique.....	20
I.2.2 Cadre institutionnel.....	22
I.2.3 Cadre législatif et réglementaire.....	23
I.2.4. Les facteurs de production.....	24
I.2.4.1. Les engins de pêche.....	24
I.2.4.2. Les embarcations et moyens de propulsion.....	24
I.2.4.3. Les intrants.....	24
I.2.5 La production de poisson.....	24
I.2.5.1. Les techniques de pêche.....	24
I.2.5.2. Les quantités produites.....	25
I.2.6 Méthodes de traitement et conservation des produits halieutiques.....	25
I.2.6.1 Le pré traitement du poisson.....	26
I.2.6.2 Le fumage.....	26
I.2.6.3 Le salage.....	26
I.2.6.4 Le séchage.....	26
I.2.6.5 La friture.....	26
I.2.6.6 La conservation par le froid.....	26
I.2.7 La consommation de poisson.....	26
I.2.8. L'aquaculture.....	27
I.2.9. La commercialisation de poisson.....	28
I.2.9.1 Le marché intérieur.....	28
I.2.9.2 Le marché extérieur : importation, exportation.....	29
I.2.10 Forces, faiblesses, opportunités et menaces/contraintes de la pêche et de l'aquaculture.....	29
I.2.11. Contribution de la pêche et de l'aquaculture à la sécurité alimentaire, à la lutte contre la pauvreté et à la croissance économique.....	30
I.3. ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE.....	31
I.3.1 Nécessité de concilier protection de l'environnement et développement de la pêche et de l'aquaculture.....	31
I.3.2 Prise en compte totale de la pêche et de l'aquaculture dans les processus de développement local et de la décentralisation.....	31

I.3.3 Mise en place d'un cadre institutionnel, législatif et réglementaire approprié au développement de la pêche et de l'aquaculture.....	32
I.3.4 Etablissement de partenariat stratégique au profit des communautés de pêche.....	32
II. NOUVELLES ORIENTATIONS DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE.....	33
II.1. LA PECHE, L'AQUACULTURE ET LES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT.....	33
II.2. CADRE STRATEGIQUE.....	34
II.3. LOGIQUE D'INTERVENTION.....	38
II.3.1. Objectif général.....	38
II.3.2. Axes stratégiques, Objectifs spécifiques et Lignes d'intervention prioritaires.....	38
II.3.2.1. <u>Axe stratégique N°1</u> : Développer une pêche responsable pour mieux lutter contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté et rendre visible la contribution du sous secteur dans l'économie nationale.....	38
II.3.2.1.1. LIP 1 : Développer la pêche (pêcherie amplifiée-cours d'eau).....	38
II.3.2.1.2. LIP 2 : Développer l'aquaculture.....	39
II.3.2.1.3. LIP 3 : Valoriser le potentiel halieutique par le développement de la recherche appliquée et le transfert de technologie.....	39
II.3.2.1.4. LIP 4 : Améliorer et diversifier les moyens d'existence des communautés de pêche.....	39
II.3.2.1.5. LIP 5 : Améliorer la qualité nutritionnelle et sanitaire de l'alimentation des ménages des communautés de Pêche.....	40
II.3.2.2. <u>Axe stratégique N°2</u> : Renforcer les capacités des institutions publiques et des organisations des communautés de pêche et d'aquaculteurs pour améliorer la gestion du sous secteur de la pêche et de l'aquaculture.....	40
II.3.2.2.1. LIP 6 : Renforcer les capacités des institutions publiques et des organisations des communautés de pêche et d'aquaculteurs.....	40
II.4. CADRE LOGIQUE	42
III. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI EVALUATION.....	45
BIBLIOGRAPHIE.....	47

LISTE DE TABLEAUX ET FIGURES

	Pages
TABLEAU 1 : PRINCIPAUX COURS D'EAU DU NIGER.....	17
TABLEAU 2 : REPARTITION DU NOMBRE DE MARES ET RETENUES D'EAU PAR REGION.....	17
TABLEAU 3 : LISTE DES SITES RAMSAR DU NIGER (DFPP, 2006).....	18
TABLEAU 4 : QUANTITES DE POISSON IMPORTEES (KG) ET LEURS VALEURS (F CFA)..	27
TABLEAU 5 : FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET MENACES/CONTRAINTES DE LA FILIERE.....	29
TABLEAU 6 : RENTABILITE ECONOMIQUE ET FINANCIERE DES ACTIONS D'AMENAGEMENT DANS LA REGION DE TAHOUA.....	30
TABLEAU 7 : CONTRIBUTION DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE AUX OMD.....	33
FIGURE 1 : EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE POISSON AU NIGER.....	25

Sigles et Abréviations

ABN :	Autorité du Bassin du Niger
ADAN :	Association Des Aquaculteurs du Niger
ALG :	Autorité du Liptako Gourma
AMN :	Association des Mareyeurs du Niger
APN :	Association des Pêcheurs du Niger
AVRPN :	Association des Vendeurs et Revendeurs de Poisson du Niger
BAD :	Banque Africaine de Développement
BID :	Banque Islamique de Développement
CBLT :	Commission du Bassin du Lac Tchad
CCPR :	Code de Conduite pour une Pêche Responsable
CDMT :	Cadre de Dépenses à Moyen terme
CEDEAO :	Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CFA :	Communauté Française d'Afrique
CILSS :	Comité Inter Etats de Lutte Contre la Sécheresse au Sahel
CIRAD :	Centre International de Recherche Agronomique pour le Développement
COFO :	Commission Foncière
COGEZOH :	Contribution à la Gestion des Zones Humides
CWS OXFAM :	Church World Service OXFAM
DDE :	Direction Départementale de l'Environnement
DE :	Direction de l'Environnement
DFPP :	Direction de la Faune, de la Pêche et de la Pisciculture
DGD :	Direction Générale des Douanes
DRE :	Direction des Ressources en Eau / Direction Régionale de l'Environnement
EDP :	Eco Développement Participatif
FAO :	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
F CFA :	Franc pour les Colonies Françaises d'Afrique
FENAFIP :	Fédération Nationale des Associations pour la Filière Poisson
GCP :	Government Cooperation Programme
Ha/ha:	Hectare
Hab :	Habitant
IMF	Institution de Micro Finance
INRAN :	Institut National des Recherches Agronomiques du Niger
INS :	Institut National des Statistiques
IRD :	Institut de Recherche pour le Développement
Kg:	Kilogramme

KWH :	Kilo watt heure
LIP :	Ligne d'Intervention Prioritaire
MDA :	Ministère du Développement Agricole
MEF :	Ministère de l'Economie et des Finances
MHE/LCD :	Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification
MI/D :	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
OCB :	Organisation Communautaire de Base
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
OSP :	Organisation SocioProfessionnelle
PEMFAR :	Revue des Dépenses Publiques et de la Responsabilité Financière
PIB :	Produit Intérieur Brut
PMEDP :	Programme pour des Moyens d'Existence Durables dans la Pêche
PPTE :	Pays Pauvres Très Endettés
RGP/H :	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SAP/GC :	Système d'Alertes Précoces/ Gestion des Catastrophes
SCE :	Service Communal de l'Environnement
SDE :	Service Départemental de l'Environnement
SDR :	Stratégie de Développement Rural
SNIS :	Système National d'Informations Sanitaires
SRP :	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
TIAC :	Toxi-Infection Alimentaire Collective
UEMOA :	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UK :	United Kingdom
UNICEF :	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
WWF :	World Wildlife Fund

Résumé

Le secteur de la pêche et de l'aquaculture de part le monde a été jusqu'à une date récente très peu pris en compte dans les politiques et plans de développement socioéconomique. Au Niger, cet état de fait a été exacerbé par la récurrence des aléas climatiques (sécheresses, érosions) ayant amenuisé les ressources en eau de surface et les stocks de poisson au fil du temps. Il en est résulté la non visibilité et lisibilité de la filière dans le développement socioéconomique et par conséquent sa marginalisation, en dépit de sa contribution financière et son rôle non négligeable dans l'amélioration des conditions de vie des populations rurales et urbaines.

L'analyse de l'évolution du cadre institutionnel et juridique de la pêche et de l'aquaculture, de l'indépendance à nos jours, fait apparaître les insuffisances suivantes :

- Absence d'institutions publiques spécifiques et autonomes de gestion du secteur à tous les niveaux ;
- Insuffisance de moyens humains, techniques et financiers sur les plans quantitatif et qualitatif ;
- Insuffisance des lois et règlements régissant le secteur relativement à la non prise en compte de la participation des communautés de pêche dans la gestion des ressources halieutiques ;
- Faiblesse des structures, des acteurs du secteur et des structures de la société civile (ONGs) d'encadrement des communautés de pêche. ;
- Faible prise en compte du genre.

Le faible accès des communautés de pêche aux services sociaux de base et le faible financement de la pêche et de l'aquaculture peuvent s'expliquer en partie par l'insuffisance de relations de collaboration ou de partenariat entre ces communautés et les institutions d'appui/conseil (ONGs nationales et internationales, projets, IMF, institutions de la coopération décentralisée etc.). Cette contrainte peut être levée car le secteur présente d'énormes potentialités à exploiter.

Le développement de la pêche et de l'aquaculture est une opportunité pouvant contribuer significativement à la mise en place effective des processus de développement local et de la décentralisation contrariée en effet par la faiblesse, voire l'absence de fonds d'investissement endogènes à travers leur prise en compte accrue dans les plans et programmes de développement communaux et régionaux. Il permet aussi d'améliorer l'intégration des communautés de pêche dans les prises de décisions à la base.

Face à cette problématique, il ressort du plan d'action du programme 3 de la SDR (sous programme 3.1) de l'élaboration de stratégies pour toutes les filières dont la pêche et l'aquaculture.

La présente stratégie cadre avec cette logique générale de mise en œuvre de la SDR. Elle définit les nouvelles orientations concernant la pêche et l'aquaculture et constitue le cadre unique de référence dans ce domaine. Sa mise en œuvre sera assurée à travers le sous programme pêche aquaculture, qui est intégrée dans le plan d'action à moyen terme (PAMT) 2006-2011 qui a fait l'objet d'une consultation sectorielle sur l'environnement et la lutte contre la désertification en novembre 2005.

INTRODUCTION

Les approches de développement ont progressivement évolué de l'indépendance à nos jours. Aussi, Le secteur rural a été marqué par quatre périodes :

- la période 1960-1973 caractérisée par la mise en place de politiques sectorielles à travers le premier plan triennal 1961-1963, les perspectives décennales 1965-1974 et le plan quadriennal 1965-1968 ;
- La période 1974-1983 durant laquelle la priorité été donnée à l'autosuffisance alimentaire, suite aux effets de la sécheresse 1968-1973, qui ont bouleversé les prévisions de développement et remis en cause les options choisies. Deux documents ont été élaborés à savoir le programme triennal 1976-1978 et le plan quinquennal 1978-1983 ;
- La période 1984-1991 caractérisée par la dégradation de la situation économique du pays et la sécheresse de 1984. Cette période a marqué le passage aux ajustements structurels. Le programme intérimaire de consolidation fut élaboré en 1984, suivi par le plan de développement économique et sociale 1987-1991. Une série de réflexions a eu lieu dans tous les domaines pour relancer l'économie rurale. C'est au cours de cette période que la pêche et l'aquaculture ont été valorisées à travers une exploitation rationnelle des ressources halieutiques, la promotion et le développement de la pisciculture ;
- La période de 1991 à nos jours caractérisée par une redéfinition du rôle de l'Etat et un rôle accru des acteurs privés. Le document sur les principes directeurs d'une politique de développement rural pour le Niger a été ainsi adopté en 1992. Pour opérationnaliser ce document, les principes d'orientation du Code Rural furent adoptés en 1993 suivis du programme de relance économique en 1997.

L'instabilité politique que le pays a connue dans les années 1990 a constitué un frein aux réformes engagées par l'Etat.

La normalisation de la situation politique en 2000 a permis une réorientation des politiques publiques, en mettant l'accent sur la lutte contre la pauvreté. C'est ainsi que la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) a été adoptée en Janvier 2002. Pour l'opérationnaliser dans le secteur rural, la Stratégie de Développement Rural (SDR) a été adoptée en Novembre 2003 car ce dernier contribue pour plus de 50% à l'économie nationale.

La SRP assigne au secteur rural le rôle de principal moteur de la croissance économique. Dans cette optique, il s'agit d'accéder à la croissance économique et de préserver la stabilité économique à moyen et long termes grâce au développement des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques et à la diversification des activités non agricoles des ménages ruraux.

Le plan d'action de la SDR prévoit l'élaboration de stratégies pour toutes les filières susmentionnées. La présente stratégie de développement de la pêche et de l'aquaculture s'inscrit dans ce processus. Elle a pour objectif de garantir une pêche responsable en vue d'assurer la conservation, la gestion et le développement des ressources halieutiques dans le respect des écosystèmes et de la biodiversité afin de mieux lutter contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté.

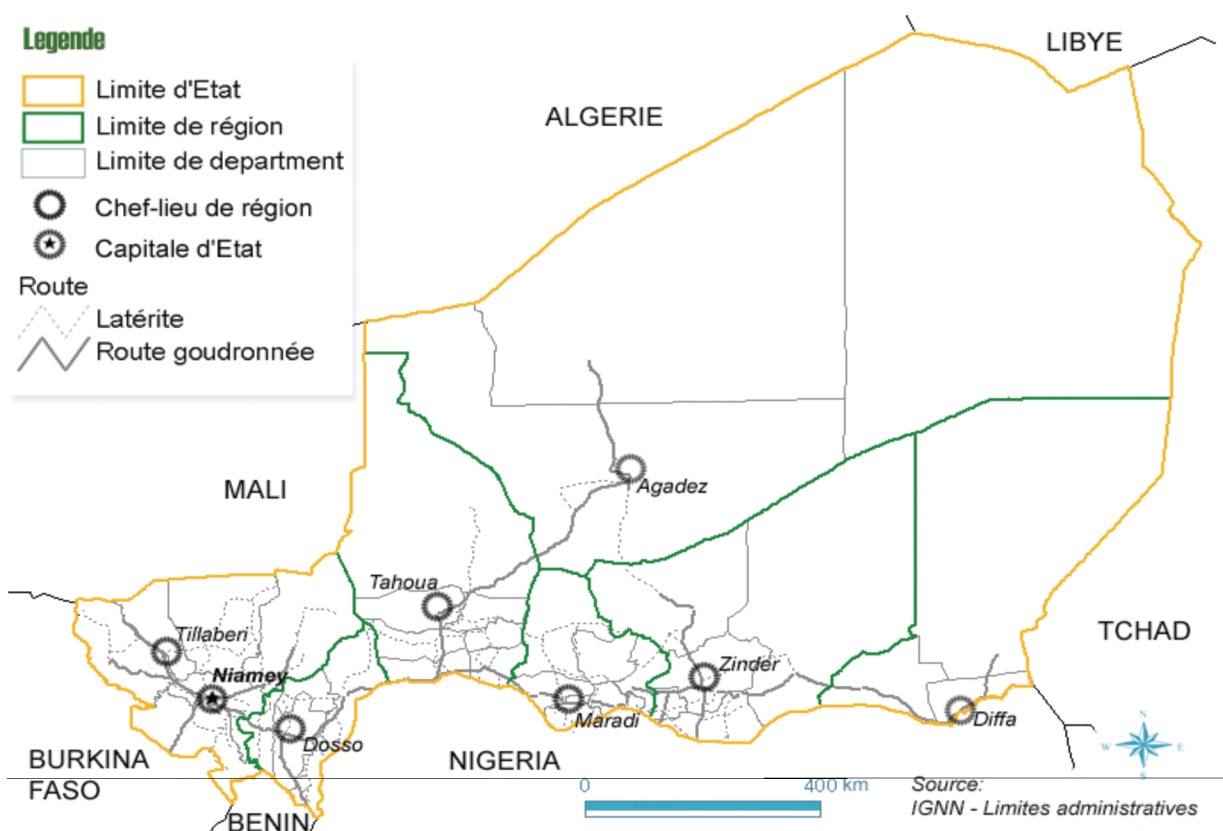
I. PROBLEMATIQUE

I.1. CONTEXTE GÉNÉRAL

I.1.1. Milieu Physique

I.1.1.1. Situation géographique

Pays continental, le Niger s'étend sur 1 267 000 Km². Il est limité à l'Ouest par le Mali et le Burkina Faso, au Sud par le Nigeria et le Bénin, à l'Est par le Tchad, au Nord par l'Algérie et la Libye. Ses frontières sont distantes de 700 km du golfe de Guinée, et de 1200 km de la mer Méditerranée.



I.1.2. Zones agro-climatiques et Ressources Halieutiques

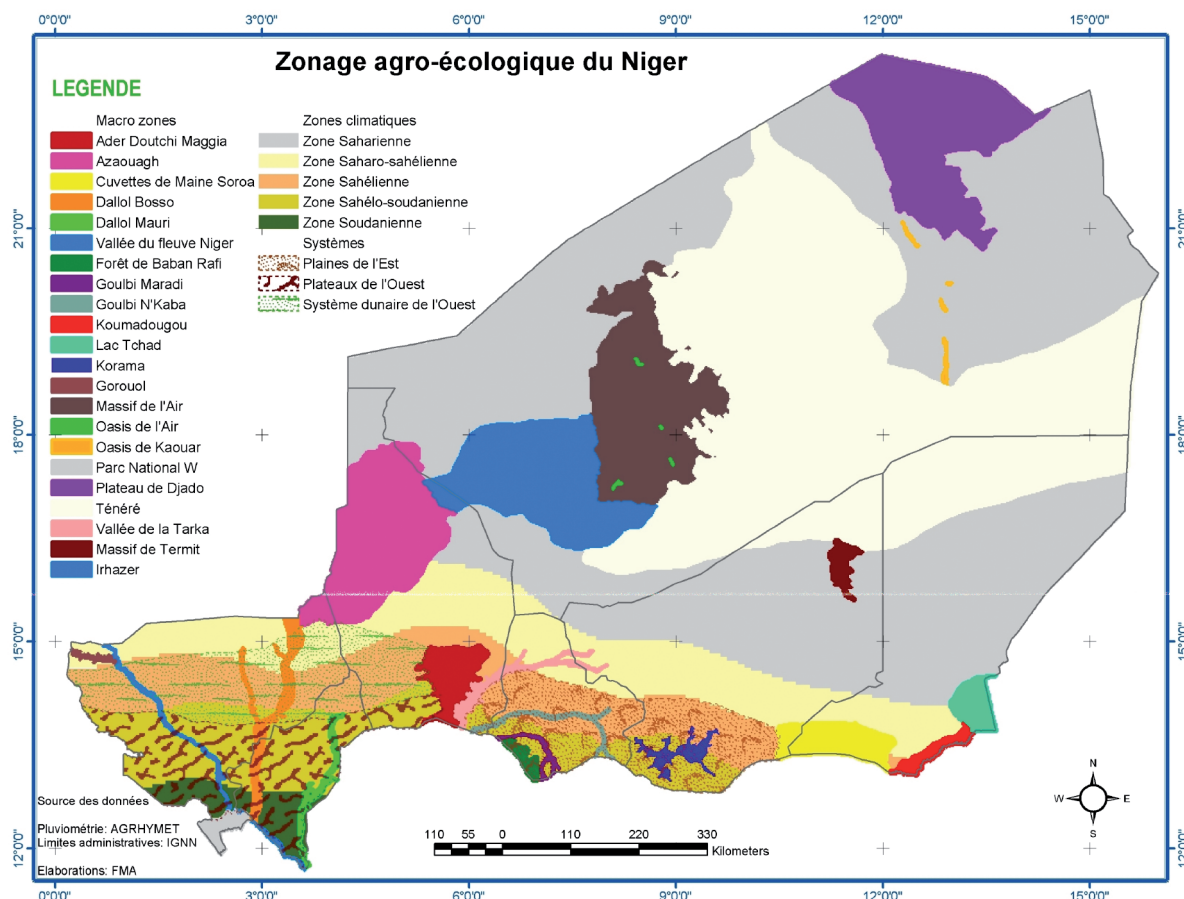
Du Sud au Nord, on distingue cinq (5) zones agro-climatiques suivantes :

La zone soudanienne : Elle couvre l'extrême sud-ouest du pays et représente environ 1% de la superficie totale, reçoit 600 à 800 mm de pluie par an. Elle est le domaine des savanes arborées et arbustives et de forêts-galeries. La végétation de savanes est caractérisée par une strate herbacée continue où dominent les graminées de grande taille. Région à vocation agricole et très peuplée, elle renferme la réserve totale de faune de Tamou et le Parc National du W abritant à eux seuls plus de 80% de la diversité biologique nationale.

Les zones Soudano-Sahélienne et sahélienne : Elles couvrent environ 10% du pays, reçoit de 350 à 600 mm de pluie. Caractérisée par une steppe qui passe des formations contractées ou arbustives dans la partie septentrionale à des types plus diffus et arborés dans le sud avec une végétation de steppes arborées et arbustives et « brousse tigrée ». C'est une zone à vocation agricole avec une grande composante pastorale soumise à une intense exploitation et pression démographique.

La zone sahélo-saharienne : Elle représente environ 12% de la superficie du pays. Elle reçoit 150 mm à 350 mm de pluie. Elle est caractérisée par une végétation de steppes herbacées et arbustives dominées par les graminées, qui lui confère une vocation essentiellement pastorale.

La zone saharienne : Elle couvre 77% du pays, reçoit moins de 100-150 mm par an. Toutefois, l'Aïr en général, et plus particulièrement son secteur sud-ouest, se distingue de l'ensemble comme un îlot plus humide qui recueille annuellement environ 200 mm. La végétation se concentre dans les vallées de l'Aïr et dans les oasis situées aux pieds des falaises du Kavar. Elle apparaît sous la forme de reliques d'une végétation de steppe discontinue fortement anthropisée.



Les ressources halieutiques sont concentrées dans les quatre premières zones et sont constituées par le fleuve Niger et ses affluents et la Komadougou Yobé (pêcheries fluviales), le lac Tchad (pêcheries lacustres) et 970 mares naturelles et 69 retenues d'eau artificielles (Schéma de mise en valeur et de gestion des ressources en eau, 1999, Directions des aménagements et équipements ruraux agricoles et des ressources en eau, 2003).

Les pêcheries fluviales sont constituées par (i) le fleuve Niger qui traverse le territoire du Niger sur une longueur de 550 Km et (ii) ses sept affluents, (iii) la Komadougou Yobé et (iv) des cours d'eau fossiles (Dallols Bosso, Maouri) et des rivières (ruisseaux) à écoulement épisodique (Goulbis N'Kaba, N'Maradi et Korama). Leurs caractéristiques essentielles (longueur et volume annuel en eau) sont résumées dans le tableau 1.

Tableau 1 : Principaux cours d'eau du Niger

Cours d'eau	Longueur en km	Volume (millions de m ³)
1. Fleuve Niger	550	32.400
Gorouol (affluent)	105	322
Dargol (affluent)	142	160
Sirba (affluent)	100	697
Goroubi (affluent)	210	160
Dyamangou (affluent)	50	100
Tapoa (affluent)	42	40
Mékrou (affluent)	100	923
2. Komadougou (rivière)	160	501
3. Goulbi N'Maradi (rivière)	-	218
4. Maggia	-	173
5. Goulbi N'kaba	-	20
6. Korama	-	200
7. Dallol Maouri	-	250
8. Dallol Bosso	-	200
Total		36.364

Source : Schéma de mise en valeur et de gestion des ressources en eau (MHE/LCD, 1999)

Les mares sont des étendues d'eau formées dans les dépressions des vallées et des cours d'eau temporaires à écoulement intermittent qui sont les vallées fossiles (Dallols Maouris et Bosso), la Korama, la Maggia, les Goulbis etc. Elles sont essentiellement alimentées par les eaux de pluies et sont au nombre de 970 (inventaire 1999). Leur régime, de type permanent, semi-permanent ou temporaire est fortement influencé par les précipitations et les prélèvements d'eau liés aux diverses utilisations (agriculture, élevage et autres).

Les retenues d'eau sont des plans d'eau résultant des barrages de faible ampleur réalisés dans le cadre de l'agriculture irriguée. Leur nombre est de 69 dont 46 réalisées dans le cadre de l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) de 2001 à 2002.

Tableau 2 : Répartition du nombre de mares et retenues d'eau par région

Localités	Mares	Retenues d'eau	Total
Agadez	9	1	10
Diffa	14	7	21
Dosso	113	14	127
Communauté urbaine de Niamey	13	3	16
Maradi	96	4	100
Tahoua	280	16	296
Tillabéry	145	20	165
Zinder	300	4	304
Total	970	69	1.039

Sources : Schéma de mise en valeur et de gestion des ressources en eau (1999), Directions des Aménagements et Equipements Ruraux Agricoles et des Ressources en Eau (2003).

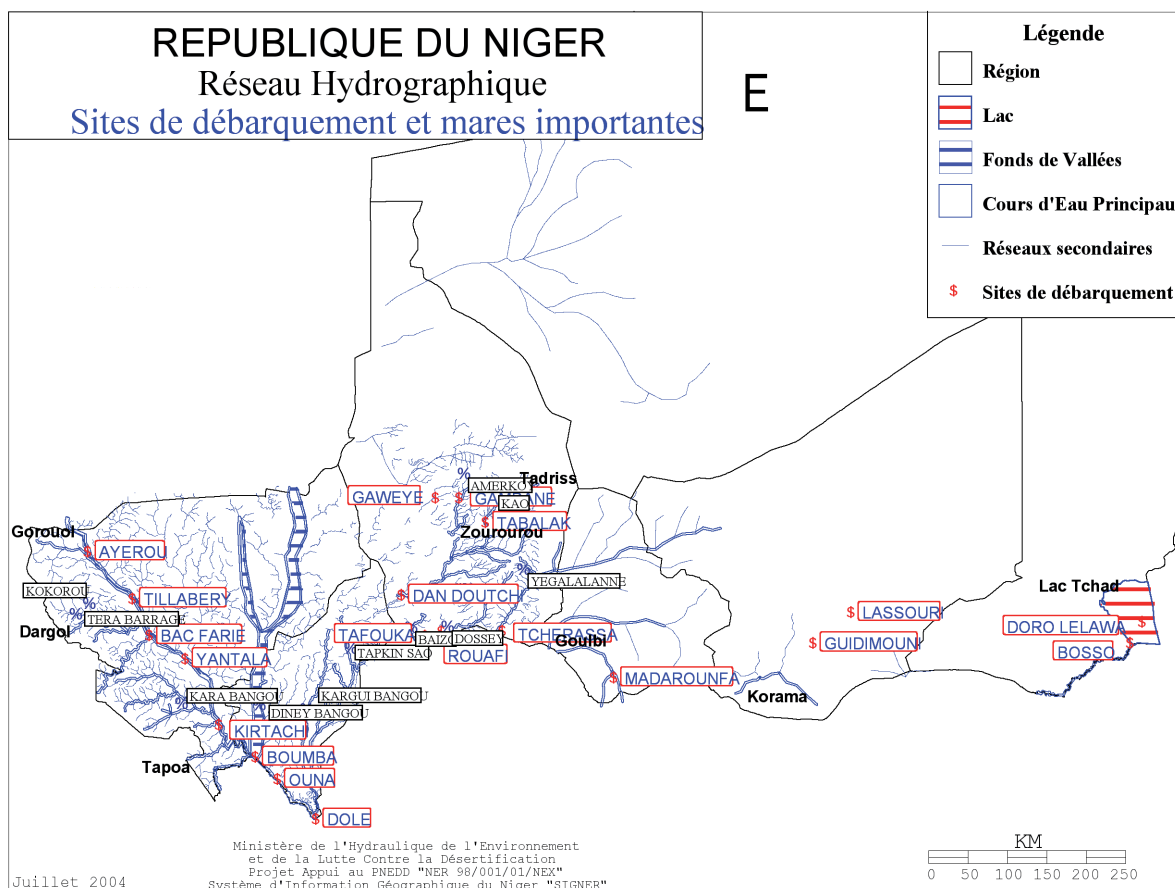
Après s'être retiré du territoire du Niger en 1976 suite aux grandes sécheresses, le Lac Tchad est revenu en 1998 et a occupé environ 250.000 ha en 2004, soit 80 % de son étendue d'antan estimée à 310.000 ha. Ce retour a fait renaître la pêche qui constitue la première activité économique génératrice de revenus, d'emploi dans la région de Diffa grâce à l'exploitation des trois espèces de poisson (*Clarias sp*, *Heterotis niloticus* et *Oreochromis niloticus*) peuplant la partie nigérienne du lac.

Ces eaux, notamment le fleuve Niger et ses affluents, la komadougou Yobé et les grands plans d'eau comme le lac de Madarounfa renferment une ichtyofaune très diversifiée avec environ 100 espèces de poisson.

Certains de ces plans et cours d'eau, compte tenu de leurs caractéristiques physiques remarquables, de leur grande diversité biologique et de leur importance socioéconomique, ont été inscrits sur la liste des « Zones humides d'importance internationale » de la convention de Ramsar dénommés sites Ramsar. Le Niger a adhéré à ladite convention en 1987 avec l'inscription du Parc National du « W » comprenant entre autres la Tapoa et la Mékrou (affluents du fleuve) et la rive droite du fleuve Niger entre les deux embouchures desdits affluents comme premier site Ramsar. De cette date à 2005, le Niger a inscrit onze (11) sites dont neuf (09) pêcheries sur la base d'un ou plusieurs critères de classification dont les critères 7 et 8 relatifs aux poissons. Le tableau 3 résume la liste de ces sites, leur étendue et date d'inscription.

Tableau 3 : Liste des sites Ramsar du Niger (DFPP, 2006)

Nom du site Ramsar	Superficie (ha)	Date de désignation
1. Parc National du W	220.000	1987
2. Moyen Niger I	88.050	Juin 2001
3. Complexe Kokorou-Namga	36.000	Juin 2001
4. Partie nigérienne Lac Tchad	360.000	Juin 2001
5. Dallol Bosso	376.162	Avril 2004
6. Dallol Maouri	318.966	Avril 2004
7. Moyen Niger II	65.850	Avril 2004
8. Mare de Tabalak	7.713	Septembre 2005
9. Mare de Lassouri	26.737	Septembre 2005
10. Mare de Dan Doutchi	25.366	Septembre 2005
11. Oasis du kawar	368.536	Septembre 2005
12. Gueltas et Oasis de l'Aïr	2.413.237	Septembre 2005



I.1.3. Milieu humain

I.1.3.1 Données démographiques

Le Niger compte 11 060 291 habitants (RGP/H, 2001) et a un taux d'accroissement démographique moyen annuel de 3,3%. Les taux de mortalité maternelle et infantile respectivement de 7‰ et 127‰ demeurent élevés. La densité moyenne de la population était de 8,7 hab/km² en 2001. Les régions les plus densément peuplées sont Maradi (53,5 hab/km²) et Dosso (44,5 hab/km²). Les zones faiblement peuplées correspondent aux deux régions les plus vastes (Agadez avec 0,5 hab/km² et Diffa avec 2,2 hab/km²).

La structure par sexe montre un relatif équilibre entre les deux sexes avec 49,88% d'hommes contre 50,12% de femmes. La structure par groupes d'âges fait ressortir la jeunesse de la population qui est à 48,4% de moins de 15 ans.

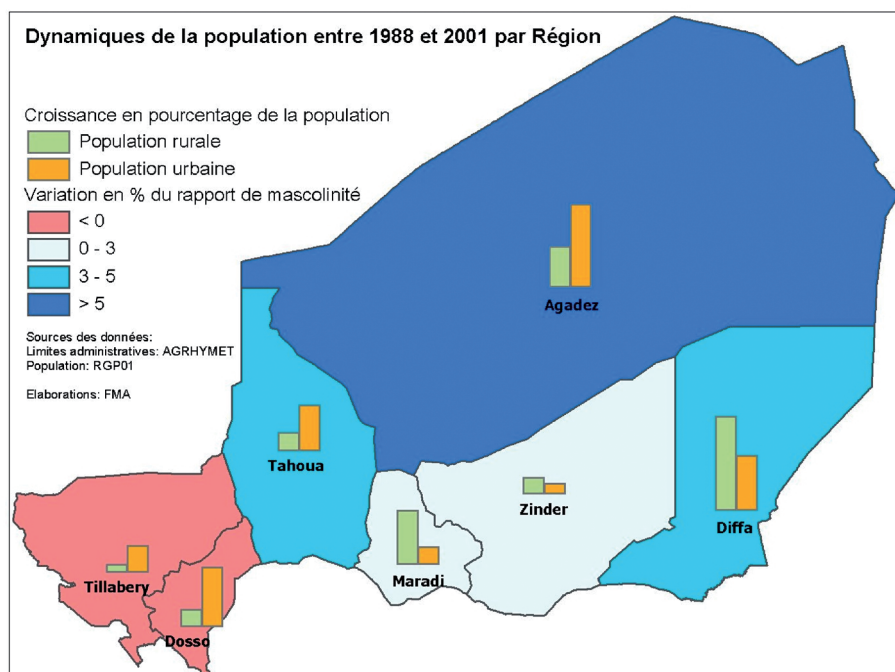
I.1.3.2 Urbanisation

L'urbanisation a connu une croissance relativement rapide. La population urbaine qui ne représentait que 5,3 % dans les années 1960, atteint 13 % en 1977, 16 % en 1989, pour s'établir à 16,3% en 2001. D'après les projections, elle atteindrait les 30 % en l'an 2020.

Cette augmentation rapide de la population urbaine est liée principalement aux deux facteurs importants que sont le croît démographique normal des villes et l'exode rural.

A cet effet, les périodes particulièrement sèches de 73-84 pourraient expliquer le passage rapide de la population de 5 à 16% entre 1960 et 1977. De même, comparativement au taux d'urbanisation qui a prévalu entre 1977 et 1989, la sécheresse de 1984-1985 expliquerait en partie le passage de 13 à 16% entre 1977 et 1989.

La population rurale croît sensiblement plus vite que celle urbaine. Le nord a connu une forte sédentarisation des populations nomades, avec un taux d'urbanisation à Agadez souvent plus fort que celui de Niamey la capitale. L'Ouest du pays, est caractérisé par les taux de croissance de la population rurale les plus faibles et par d'intenses flux migratoires (vers Niamey et les pays voisins et/ou côtiers). Cette situation s'exprime dans la carte ci-dessous par la diminution du rapport de masculinité (**Source:** Etude Systèmes de production - SDR).



La croissance la plus importante de la population rurale s'observe au centre du pays, surtout à Maradi et Zinder. Le rapport de masculinité neutre caractérise des systèmes ruraux stables.

Les mouvements migratoires intéressent aussi les zones agro-pastorales des départements de Tchintabaraden, Dakoro, Tanout, Maine Soroa et Diffa, où on note une croissance relativement importante de la population rurale. Ces zones, caractérisées par la montée vers le nord du front des cultures au cours des années, connaissent une véritable invasion de populations poussées par la forte pression démographique et agricole des régions méridionales.

Le développement de la pêche et de l'aquaculture, importante source d'emplois et de revenus contribuera significativement au frein de l'exode rural, à la réduction de la pauvreté et au ralentissement de la dégradation de l'environnement dans les bassins versants des cours et plans d'eau constituant les zones d'intervention des actions de développement à travers les travaux de Conservation des Eaux et du Sol, de Défense et Restauration des Sols (CES/DRS).

I.2. SITUATION DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE

I.2.1 Cadre politique

De l'indépendance à nos jours, aucune politique spécifique de développement de la pêche et de l'aquaculture n'a été élaborée et mise en œuvre. Les deux activités socioéconomiques ont toujours fait partie du secteur rural promu par une série de politiques de développement socioéconomique en quatre phases ou périodes distinctes : 1960-1973, 1974-1983, 1984-1991 et 1991 à nos jours.

1960-1973

Elle a été caractérisée par la mise en place de politiques sectorielles à travers le premier plan triennal 1961-1963, les perspectives décennales 1965-1974 et le plan quadriennal 1965-1968 dont le souci majeur consistait, à travers une planification et une stratégie de développement sectoriel, à créer des conditions optimales du développement du secteur rural. Ceci devrait se réaliser non seulement au moyen d'un encadrement de proximité des populations par le développement du mouvement coopératif et l'institution d'une politique rigoureuse d'animation mais également grâce à un accroissement des productions, notamment le mil, le niébé, l'arachide et le coton. Cette période correspond au développement de l'agro industrie (huileries, SONARA, Copro niger...).

1974-1983

Au regard des faibles performances économiques et sociales obtenues après la mise en oeuvre des politiques et stratégies précitées et grâce à un environnement financier favorable (accroissement des recettes d'exportation, boom de l'uranium, avantages offerts par les marchés financiers internationaux, etc.), une nouvelle politique de développement rural a été élaborée. Elle a été fondée sur une approche productiviste, mais toujours sectorielle, conduite dans le cadre de grands projets dont l'une des caractéristiques principales est le recours à des « paquets de technologies » avec comme priorité l'autosuffisance alimentaire. Les documents de politique élaborés ont été le programme triennal 1976-1978 et le plan quinquennal 1978-1983.

Cette nouvelle politique comme la précédente, montra très tôt ses limites à cause d'une longue et difficile phase de récession économique que le pays a connue avec comme caractéristiques l'endettement, la chute du cours de l'uranium, les ajustements structurels.

1984-1991

Suite aux faibles résultats enregistrés dans l'application des politiques antérieures, une nouvelle réflexion sur les politiques de développement rural a été conduite à travers des séminaires, ateliers et débats nationaux. Elle a permis globalement une réorientation de la politique de développement rural

avec comme objectif principal l'autosuffisance alimentaire sous-tendue par une approche plus intégrée, fondée sur :

- ↪ la participation des populations à la conception, la mise en oeuvre et le suivi-évaluation des actions de développement
- ↪ la restauration et la préservation de l'environnement ;
- ↪ l'adoption de l'approche terroir dans les actions de développement ;
- ↪ la création d'un environnement économique et juridique plus incitatif ;
- ↪ la bonne gouvernance ;
- ↪ la décentralisation ;
- ↪ le désengagement de l'Etat et la responsabilisation des producteurs.

Cette période a été caractérisée par la dégradation de la situation économique du pays et la sécheresse de 1984 a coïncidé avec le passage aux ajustements structurels. Le programme intérimaire de consolidation fut élaboré en 1984, suivi par le plan de développement économique et sociale 1987-1991. Une série de réflexions a eu lieu dans tous les domaines pour relancer l'économie rurale. C'est au cours de cette période que la pêche et l'aquaculture ont été valorisées à travers une exploitation rationnelle des ressources halieutiques, la promotion et le développement de la pisciculture.

1991 à nos jours

Elle a été caractérisée par une redéfinition du rôle de l'Etat et un rôle accru des acteurs privés. Les différents documents de politique (plans, programmes, stratégies) élaborés à cet effet sont :

- ↪ le Plan National de Lutte Contre la Désertification (PNLCD, 1985) révisé en 1991 et le Programme National de Gestion des Ressources Naturelles (PNGRN) qui ont été réunis en un seul programme en 2000 : Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification et de Gestion des Ressources Naturelles (PAN-LCD/GRN) ;
- ↪ les Principes Directeurs d'une Politique de Développement Rural pour le Niger en 1992 ;
- ↪ la Politique Nationale de Population en 1992 ;
- ↪ le Schéma Directeur de Mise en Valeur et Gestion des Ressources en Eau en 1993 et révisé en 1997 ;
- ↪ les Principes d'Orientation du Code Rural en 1993 ;
- ↪ la Politique de Promotion de la Femme en 1994 ;
- ↪ la Politique sectorielle de Santé en 1995 ;
- ↪ le Programme de Relance Economique en 1996 ;
- ↪ le Programme Cadre de Renforcement des Capacités de Gestion de l'Economie et de Promotion d'une Bonne Gouvernance ;
- ↪ le Programme Cadre de Promotion du Secteur Privé ;
- ↪ le Programme Cadre National de Lutte Contre La Pauvreté ;
- ↪ le Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD) en 1998 ;
- ↪ la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) en 2002 ;
- ↪ la Stratégie de Développement Rural (SDR) en 2003 ;
- ↪ Le Document de Politique Nationale de la Communication pour le Développement au Niger en 2003.

La politique la mieux indiquée dans cette vision holistique et participative sous-tendue par la responsabilisation et l'implication effectives des populations et constituant le cadre de référence en matière de développement socioéconomique durable et de croissance économique en vue de la réduction de la pauvreté en milieu rural est la « Stratégie de Développement Rural ».

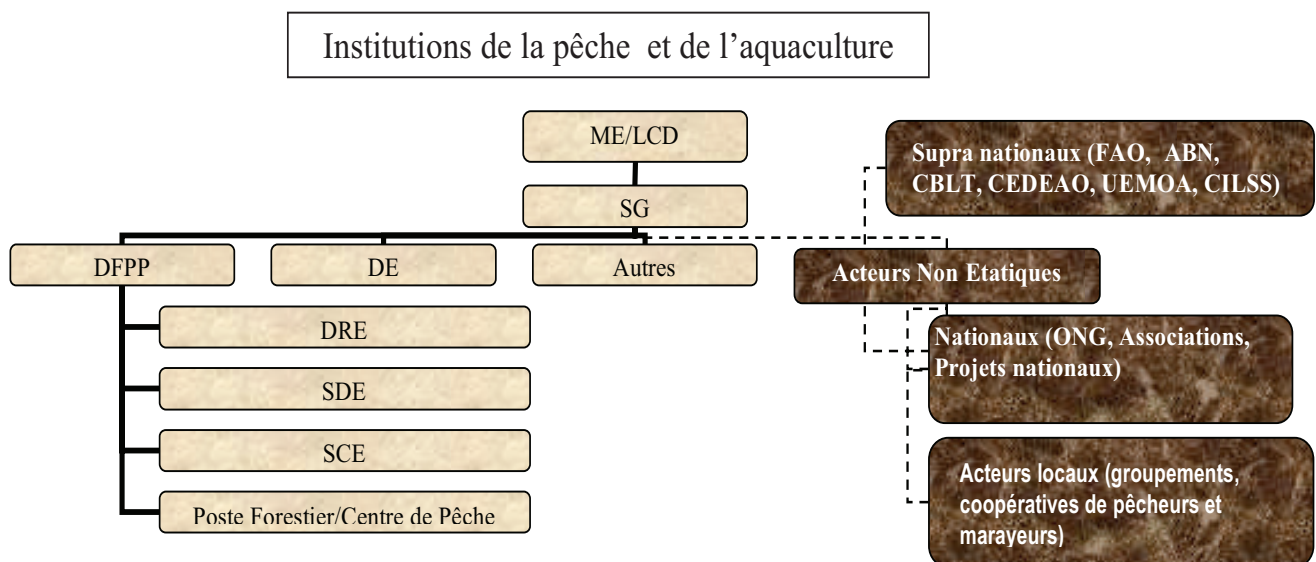
I.2.2 Cadre institutionnel

La pêche et l'aquaculture en tant qu'activités économiques et sociales n'ont pas encore fait l'objet d'un département ministériel spécifique à part entière. Aussi, leur ancrage institutionnel, de l'indépendance à nos jours, a été surtout marqué par une instabilité. En effet, pendant cette période, le secteur de la pêche et de l'aquaculture, intégré dans les différents départements ministériels en charge du Développement Rural et de l'Environnement (Economie Rurale, développement Rural, Hydraulique et Environnement, Environnement et Lutte Contre la Désertification, Hydraulique, l'Environnement et Lutte Contre la Désertification, Environnement et Lutte Contre la Désertification) n'a été géré par une direction nationale spécifique que de 1982 à 1987 sans une déconcentration véritable.

Ce parcours institutionnel marqué par l'arrimage du secteur de la Pêche et de l'aquaculture à celui de la Faune et des forêts trouverait ses explications dans l'insuffisance des moyens humains, financiers et matériels pouvant permettre à une Direction spécifique de la Pêche et de l'aquaculture de fonctionner et atteindre efficacement ses objectifs. Du reste, faute de ressources, mais certainement par manque d'une politique clairement définie par l'État et soutenue par les organismes promoteurs du secteur rural, l'expérience tentée entre 1982 et 1987 (Direction de la Pêche et de la Pisciculture) n'a pas été concluante. L'évolution très récente observée à partir 2005 par l'adoption de la loi 2005-13 du 27 mai 2005 portant statut autonome du personnel du cadre des Eaux et Forêts et de son décret d'application et des autres textes réglementaires et celle du décret n°2005-081/PRN/MHE/LCD du 22 avril 2005 portant organisation du ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification se traduira par la création d'une Direction Centrale de la Pêche et de l'aquaculture au sein d'une Direction Générale des Eaux et Forêts.

Les tentatives d'organisation des pêcheurs, mareyeurs et mareyeuses ont commencé à partir des années 1980 à travers des projets d'équipement et de formation des pêcheurs, des mareyeurs et des mareyeuses. Elles ont abouti à la mise en place de coopératives dans toutes les zones à potentialités piscicoles.

Les véritables structures organisationnelles des acteurs de la filière ont été créées à partir de 1990 avec l'avènement de la démocratie qui s'est accompagnée de l'émergence de la société civile notamment les organisations socioprofessionnelles.



Ainsi les principales organisations formelles de la pêche et de l'aquaculture et ou de la gestion de l'eau mises en place de 1990 à aujourd'hui ont été :

- L'Association des Pêcheurs du Niger (APN) par Arrêté N° 260/MI/DAP/SA du 13 Décembre 1995 ; elle comprend des sections régionales, départementales et cantonales ;

- L'Association des Mareyeurs du Niger (AMN) par Arrêté N°146/MI/AT/DAPJ/SA du 05 Juin 2000
- L'Association des Vendeurs et Revendeurs de Poisson du Niger (AVRPN) par Arrêté N°085/MI/AT/DAPJ/DLP du 02 Mars 2001 ;
- L'Association Des Aquaculteurs du Niger (ADAN) ;
- La Fédération Nationale des Associations pour la filière Poisson (FENAFIP) par Arrêté N°465/MI/DGAP/DLP du 28 Novembre 2005 ;
- La Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement (CNE/A) ainsi que ses démembrements au niveau régional et local par Décret N°2006/PRN/PM/MHE/LCD du 03 Février 2006 ;
- Plusieurs coopératives et unions de coopératives ou groupements de pêcheurs, de mareyeurs et de mareyeuses dans les régions à fortes potentialités piscicoles (Tillabéri, Dosso, Tahoua, Maradi, Zinder et Diffa).

En plus des services étatiques, ces organisations sont appuyées sur le plan technique, organisationnel et institutionnel en vue de leur bon fonctionnement par des institutions de la société civile (ONG, Associations, OSP) dont les plus importantes sont la Contribution à la Gestion des Zones Humides (COGEZO), l'Eco Développement Participatif (EDP), Poisson Pour Vivre, l'Association des Jeunes pour la Promotion de la Pêche et de la Pisciculture, l'Alliance Niger Nature (ANN), l'Association pour le développement de l'Aquaculture, les comités nationaux Ramsar et de lutte contre la jacinthe d'eau.

Au plan régional, le Niger, est membre de plusieurs institutions régionales et sous-régionales ayant pour missions majeures l'intégration socioéconomique. Les plus indiquées dans le cadre du secteur de la pêche et de l'aquaculture sont l'Autorité du Bassin du Niger (ABN), la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT), l'UEMOA, la CEDEAO et le CILSS déployant chacune des efforts importants d'élaboration de politiques et stratégies communes de développement socioéconomique durable y compris la gestion des ressources naturelles partagées et non partagées. Il faut signaler aussi les coopérations mixtes Nigéro-Béninoises, Nigéro-Maliennes et Nigéro-Nigériennes et l'Union Africaine à travers le nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique (NEPAD).

Au niveau international, on peut noter la FAO, le Centre Mondial pour le Poisson (World Fish Center), Wetlands International et les secrétariats de nombreuses conventions internationales (Biodiversité, Ramsar, CITES, Désertification, etc.).

I.2.3 Cadre législatif et réglementaire

La pêche, sur le plan législatif et réglementaire, est régie par la loi n° 98-042 du 07 décembre 1998 portant régime de la pêche dont le décret d'application est en cours d'adoption. Cette loi présente les insuffisances suivantes : non prise en compte des pêcheries amplifiées et non affirmation de la gestion communautaire (la cogestion) qui garantissent la responsabilisation et l'implication effectives des communautés de pêche dans les processus de développement à tous les niveaux. L'aquaculture, quant à elle, n'est pas régie, ni par un texte spécifique, ni par la loi susmentionnée.

Cependant, le secteur rural comprenant la pêche et l'aquaculture est régi par un ensemble de textes législatifs et réglementaires constituant le Code Rural. Ce dernier vise à regrouper tous les textes législatifs et réglementaires en matière de gestion des ressources naturelles autour des thèmes suivants :

- ↳ La sécurisation des opérateurs ruraux ;
- ↳ La conservation et la gestion des ressources naturelles ;
- ↳ L'organisation du monde rural et
- ↳ L'aménagement du territoire.

Les Commissions Foncières (COFO) où sont représentés tous les acteurs sont créées à cet effet et constituent un cadre de réflexion, de prise de décisions et de prévention des conflits en matière de gestion des ressources naturelles.

I.2.4. Les facteurs de production

I.2.4.1. Les engins de pêche

Les pêcheurs utilisent surtout du matériel traditionnel (pêche artisanale). Les engins les plus employés et les plus répandus sont : les hameçons, les harpons, les nasses, les homas, les éperviers et les filets maillants.

I.2.4.2. Les embarcations et moyens de propulsion

Les pêcheurs se servent d'embarcations de petites dimensions pour pêcher et se déplacer sur le fleuve et les lacs, et de grandes dimensions pour le transport. Sont surtout utilisées les pirogues monoxyles. Ces dernières années, on observe un remplacement progressif de ces pirogues par celles en planches.

Sur le lac Tchad, en plus de ces pirogues, on utilise aussi des radeaux en papyrus dont l'avant est en pointe relevée et recourbée vers l'arrière.

Il n'existe pas d'embarcation proprement dite sur les mares, cependant les pêcheurs utilisent la goora qui est une énormealebasse sur laquelle le pêcheur se laisse porter à plat ventre.

Pour les petites pirogues, les pêcheurs se servent des pagaies, et surtout de perches pour se déplacer; les perches sont utilisées pour les grandes pirogues. Pour remonter le fleuve, les pêcheurs larguent des voiles.

Les moteurs hors-bord sont rarement utilisés, et servent au transport sur de longues distances. La majorité des grandes pirogues motorisées appartient aux pêcheurs nigériens et maliens, les nationaux n'ayant que des courts rayons d'action.

Les perches, les pagaies et la plupart des matériaux servant à la construction des pirogues sont importés. Ceci dénote une certaine léthargie au niveau de la production nationale.

I.2.4.3. Les intrants

On utilise plusieurs intrants dans la fabrication des aliments pour poisson (drêches de brasserie, farines d'os, de sang, de poisson, tourteau d'arachide et son de riz).

I.2.5 La production de poisson

I.2.5.1. Les techniques de pêche

Elles varient en fonction des engins utilisés. On distingue :

- La pêche active ;
- La pêche passive ;
- La pêche collective ;
- La pêche individuelle

La pêche active concerne surtout l'usage des harpons, des filets papillons et éperviers, celui des filets dérivants, est lié à certains endroits précis sur le fleuve et les lacs et se limite à des courtes saisons.

Concernant la pêche passive, on utilise les engins à hameçons (palangres), les filets maillants et les nasses.

Pour la pêche collective, on utilise les sennes, parfois les barrages (prohibés) et les éperviers groupés. Elle est surtout pratiquée par les membres d'une même famille.

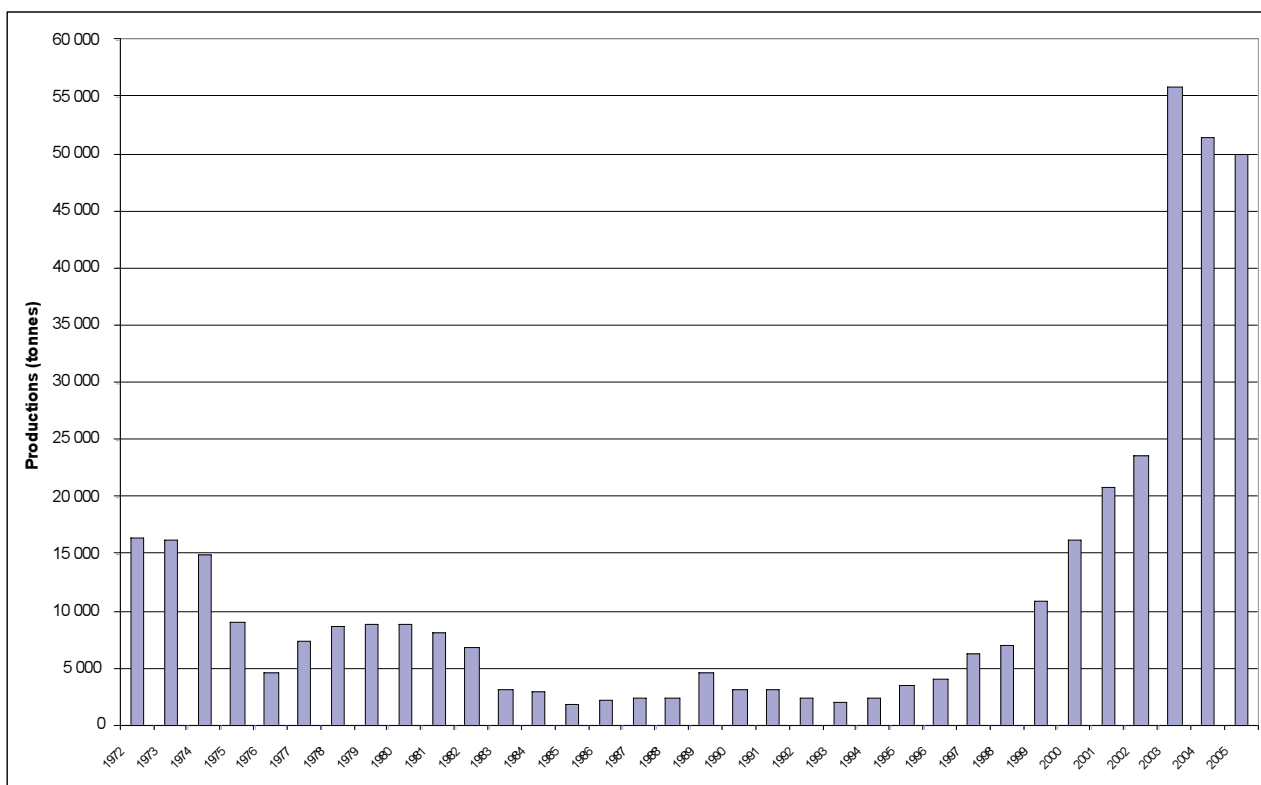
La pêche individuelle est la plus pratiquée. Les prises de poisson sont très variées selon le matériel utilisé.

I.2.5.2. Les quantités produites

Les pêcheries fluviales renferment une ichthyofaune très diversifiée avec près de 98 espèces de poisson dans le fleuve Niger (Coenen, 1986) et constituent les principales zones de pêche après les années de sécheresse de 1974/1976 jusqu'en 1999.

La production de poisson, composée essentiellement par les captures de pêche, a connu une évolution en dents de scie au cours de la période 1972 à 2003, caractérisée par une tendance à la hausse très marquée pendant les sept dernières années, due aux diverses initiatives de développement de la pêche amplifiée et au retour du Lac Tchad en territoire du Niger. La production de poisson du lac Tchad, constituée principalement de trois espèces de poisson peuplant pour l'instant les eaux (*Heterotis niloticus*, *Clarias sp* et *Oreochromis niloticus*), a connu une augmentation régulière très significative entre 1999 et 2003 et représente ainsi 62 à 78 % de la production nationale. Elle est passée de 4.200 tonnes en 1999 à 43.700 tonnes en 2003 (poisson frais). Les raisons sont entre autres l'amélioration de la collecte des statistiques de capture grâce à un appui institutionnel du Programme pour des Moyens d'Existence Durables dans la Pêche (PMEDP - GCP/INT/735/UK) ayant permis de mettre en place un système de suivi des informations sur les pêcheries du lac Tchad et le faible retrait du lac depuis sa réapparition.

Figure 1 : Evolution de la production de poisson au Niger



Source : Direction de la Faune, de la Pêche et de la Pisciculture

I.2.6 Méthodes de traitement et conservation des produits halieutiques

Elles ont pour but de limiter les pertes après capture, de conserver aux produits leurs valeurs nutritives, organoleptiques et de permettre leur plus grande utilisation pour faire face à l'accroissement de la demande de poisson.

I.2.6.1 Le pré-traitement du poisson

Il consiste à un nettoyage et une aseptisation du poisson. En effet, le bon lavage effectué peu de temps après la capture du poisson élimine près de 90% de bactéries qu'il contient.

- L'étêtage est toujours souhaitable car il permet d'éliminer les branchies qui sont fortement contaminées par les bactéries.
- L'éviscération est également très importante.

I.2.6.2 Le fumage

Au Niger, il se pratique de manière artisanale dans un cadre familial. Il consiste à soumettre les produits à l'action ménagée de fumée produite par la combustion de bois.

La totalité des poissons sont fumés par des pêcheurs originaires du Nigeria, les nationaux fument le poisson selon les préférences.

Le fumage est la méthode de traitement et de conservation la plus utilisée et est malheureusement pratiquée encore sous sa forme traditionnelle caractérisée par des techniques consommatrices en bois de chauffe (4 kg de bois pour fumer 1 kg de poisson) et sources d'importantes pertes de poisson après capture. De ce fait, les conséquences d'ordre environnemental et économique du fumage sont :

- une pression supplémentaire sur les ressources forestières dans les zones de pêche reculées et ou d'accès difficile ;
- une diminution des revenus, chiffres d'affaire et bénéfices des acteurs suite aux détériorations du poisson fumé suite à sa mauvaise qualité occasionnant des pertes de plus de 20%.

I.2.6.3 Le salage

Après le pré traitement, le poisson est ouvert de l'anus jusqu'au niveau des nageoires pectorales ; cette ouverture se prolonge sur la paroi latérale. La bouche, les ouies et l'abdomen sont bourrés de sel alors que la peau est simplement frottée avec ce produit. Les poissons sont ainsi entassés pendant 48 heures. Après cette période, ils sont lavés et étendus au soleil sur une litière de paille, pour subir le séchage.

I.2.6.4 Le séchage

Il s'applique à la presque totalité des espèces de poisson. Cependant, il est moins utilisé aujourd'hui par rapport au fumage. Il consiste à déshydrater le poisson par exposition au soleil par temps sec et très venteux de préférence. Le poisson à sécher est suspendu à des bâtons horizontaux ou à l'aide d'une ficelle passée autour de la queue ou à l'aide d'un crochet.

Pour obtenir de meilleurs résultats, le séchage est précédé du salage.

I.2.6.5 La friture

Elle est pratiquée par les femmes surtout dans les grandes villes.

I.2.6.6 La conservation par le froid

Dans la pratique, le poisson frais est conservé dans des paniers avec de la glace mélangée à des brisures de scierie et dans des caisses isothermes des débarcadères aux centres de vente. Cependant les poissonneries et les supermarchés utilisent des congélateurs pour la conservation.

I.2.7 La consommation de poisson

La consommation nationale de poisson est de l'ordre de 2.1 kg par habitant et par an dans les gros centres urbains (Na-andi, 2003), ce qui donne une demande annuelle de 23.000 tonnes contre une

production inférieure à 9.000 tonnes constituées par les captures du fleuve, des mares et des retenues d'eau. La production du lac, du fait de son éloignement des centres de consommation, est essentiellement exportée au Nigeria sous forme fumée.

L'offre de poisson, fortement déficitaire, entraîne une importation de poisson (frais d'eau douce, congelé de mer) en provenance du Mali, du Nigeria, du Sénégal, du Bénin et de la Côte d'Ivoire dont les quantités annuelles ont varié de 348.429 à 723.197 kg de 1999 à 2005.

Tableau 4 : Quantités de poisson importées (kg) et leurs valeurs (F CFA)

Années	Quantités (Kilogrammes)	Valeurs (Francs CFA)
1999	368.914	119.490.419
2000	723.197	183.928.929
2001	547.000	308.000.000
2002	453.802	164.824.089
2003	349.606	149.503.771
2004	449.694	178.244.391
2005	348.429	107.731.352
Total	3.240.642	1.211.722.951

Source : Direction des statistiques et des comptes nationaux du Niger

I.2.8. L'aquaculture

Elle a fait l'objet de nombreuses investigations depuis 1974: pisciculture semi-intensive en étangs, pisciculture extensive et pisciculture intensive.

La pisciculture semi-intensive en étang a débuté en 1974 sur financement de l'ONG CARE International et du Fonds de Contre Partie des Pays-Bas dans la vallée du fleuve. Elle n'a pas connu un grand succès à cause de l'importance des captures de poisson du fleuve.

La pisciculture extensive a été développée à partir de 1976 dans le but de la mise en valeur et de l'exploitation rationnelle des mares permanentes et semi-permanentes grâce à divers financements (OXFAM, UNICEF, collectivités territoriales, Fonds d'Aide et de Coopération/France, Banque Mondiale, B.I.D., Subvention au Développement du Secteur Agricole des USA) à travers tout le pays.

Les résultats obtenus ont été très concluants car il a été mis en évidence :

- Une forte productivité halieutique des mares (plus de 200 kg/ha/an dans beaucoup de mares, croissance pondérale de 1gramme par jour pour les silures (*Clarias sp*) et le capitaine (*Lates niloticus*);
- L'existence d'initiatives locales de gestion communautaire des pêcheries (pêcheries amplifiées) permettant de pérenniser les activités de la pêche malgré les aléas climatiques.

Les appuis apportés par l'UNICEF de 1982 à 1996 et tout récemment par le Programme pour des Moyens d'Existences Durables dans la Pêche à travers le développement organisationnel et institutionnel des communautés de pêche ont permis de démontrer l'importance de la pêche dans la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire et la mise en place de réformes d'ordre politique, institutionnel, législatif et réglementaire.

La pisciculture intensive quant à elle, a été menée grâce à un financement de la coopération française à travers le Projet « Action pour le Développement de l'Aquaculture au Niger » (ADAN). Ce projet a été exécuté en trois phases de 1982 à 1996.

Le projet a consisté à la mise au point de techniques d'alevinage, de pré grossissement et de grossissement d'*Oreochromis niloticus* (Tilapia) ainsi que des essais de reproduction de *Heterobranchus bidorsalis*.

L'alevinage et le pré grossissement du Tilapia se sont faits en étang tandis que le grossissement pour la production de poisson marchand (élevage mono sexe mâle) se déroulait en cages flottantes.

Les résultats obtenus constituant les forces et opportunités permettant de promouvoir le développement de la pisciculture et des pêcheries amplifiées sont :

- Maîtrise de la technique d'élevage de *Oreochromis niloticus* (espèce bien appréciée par les consommateurs) et son transfert en milieu pêcheur;
- Tests/essais avancés sur la biologie de *Heterobranchus bidorsalis* en vue de diversifier les systèmes de production piscicole;
- Mise en place d'infrastructures pour la recherche piscicole (stations de Molli/Kollo et de Sébéri);
- Formation de chercheurs et de techniciens de recherche dans divers domaines de la recherche piscicole;
- Mise à disposition de poisson aux moments des faibles captures de poisson (saison fraîche de novembre à janvier, et saison des pluies de Juillet à septembre);
- Emergence de pisciculteurs privés dans le bassin du fleuve : depuis 1996, la filière de production a été prise en charge par les aquaculteurs formés et regroupés en association dénommée « Association des Aquaculteurs ».

Cependant, le développement de la pisciculture au Niger est confronté à des contraintes d'alimentation et d'ordre hydrographique. Il n'existe pas de possibilité d'alimenter gravitairement les étangs de pisciculture, les eaux se trouvant dans des excavations et le marnage est important au niveau du fleuve. Dans ces conditions, la pisciculture en étang ne peut s'envisager autrement que par pompage. Par conséquent et compte tenu du coût de l'énergie au Niger, l'utilisation des énergies renouvelables (solaire et éolienne) doit être explorée pour promouvoir la pisciculture rurale.

I.2.9. La commercialisation de poisson

Le poisson est commercialisé sous quatre produits : poisson frais, poisson fumé, poisson séché et poisson frit.

La commercialisation du poisson frais est très développée le long du fleuve et des mares et retenues artificielles proches des centres villes. Elle est pratiquée en majorité par des hommes (mareyeurs) plus ou moins équipés et organisés. Le circuit est généralement court : Pêcheurs / femmes pêcheurs - mareyeurs - revendeurs (euses) - consommateurs. Par contre, celle du poisson fumé, exercée uniquement par les hommes, est très organisée et structurée dans le bassin du lac Tchad avec un long circuit où interviennent huit (08) types d'acteurs : Pêcheurs, , commissionnaires , manutentionnaires, intermédiaires , transporteurs , détaillants, transformatrices et consommateurs .

Le poisson frit est essentiellement vendu par les femmes dans les agglomérations urbaines et semi urbaines.

I.2.9.1 Le marché intérieur

Il est constitué par les agglomérations urbaines et semi urbaines dont les principales sont la ville de Niamey (capitale du Niger) ou premier centre de consommation de poisson et les chefs lieux des régions et des départements. Le poisson frais est le principal produit vendu.

La consommation nationale de poisson est de l'ordre de 2,1 kg par habitant et par an (Na-Andi, 2003) dans les gros centres urbains, ce qui donne une demande annuelle estimée à 23.000 tonnes (Na-Andi, 2003) contre une production inférieure à 9.000 tonnes constituées par les captures du fleuve, des mares et des retenues d'eau. La production du lac, du fait de son éloignement des centres de consommation, est essentiellement exportée au Nigeria sous forme fumée. L'offre de poisson, fortement déficitaire, entraîne une importation de poisson.

I.2.9.2 Le marché extérieur : importation, exportation

Le principal produit d'exportation est le poisson fumé vendu au Nigeria dont la grande quantité provient du lac Tchad (4.000 à plus de 9.000 tonnes par an) ces dernières années.

Les produits importés sont le poisson frais d'eau douce et congelé de mer et les conserves en provenance du Mali, du Nigeria, du Sénégal, du Bénin et de la Côte d'Ivoire et du Maroc. Les quantités annuelles ont varié de 348.429 à 723.197 kg de 1999 à 2005.

I.2.10 Forces, faiblesses, opportunités et menaces/contraintes de la pêche et de l'aquaculture

Les récentes études et enquêtes d'envergure nationale, régionale et locale menées durant la décennie écoulée (étude sur les politiques, institutions et processus ayant des impacts sur les moyens d'existence des communautés de pêche, études genre et genre et micro finance, étude sur le cercle vicieux de l'analphabétisme, étude sur la pêche et la décentralisation, étude sur le système de suivi des informations sur le poisson et l'analyse des acteurs au lac Tchad etc.) ont mis en évidence les forces, faiblesses, opportunités et menaces/contraintes de la pêche et de l'aquaculture résumées dans le tableau suivant :

Tableau 5 : Forces, faiblesses, opportunités et menaces/contraintes de la filière

Forces - Diversité biologique des cours et plans d'eau - Contribution importante de la pêche et de l'aquaculture à la lutte contre la pauvreté, à la sécurité alimentaire et à la croissance économique - Savoir-faire en pêche et pisciculture des communautés de pêche - Existence de marchés potentiels intérieurs et extérieurs - Forte productivité halieutique des pêcheries et rentabilité économique et financière des actions d'aménagement piscicoles et de la pisciculture	Menaces - Ensablement des plans et cours d'eau - Prolifération de végétaux aquatiques envahissants (jacinthe d'eau, <i>Typha australis</i>, laitue d'eau) - Pressions démographiques - Surexploitation des ressources halieutiques - Dégradation de l'environnement - Sécheresses récurrentes - Pollutions des eaux - Analphabétisme ambiant chez les communautés de pêche
Faiblesses - Faible niveau d'organisation des acteurs à la base - Manque de plans d'aménagement de la pêche - Faible présence de services sociaux de base (crédit, santé, eau potable) - Législation et réglementation insuffisantes - Pertes après-capture en raison de l'absence de méthodes de conservation appropriées - Insuffisance de collaboration entre les institutions de gestion des ressources au niveau régional - Absence de partenariat entre les services de développement et les institutions de recherche - Insuffisance des données socio-économiques et biologiques servant d'instruments de planification et d'aménagement des pêcheries - Faible valorisation de la diversité biologique (espèces de poisson d'intérêt économique) et des initiatives locales de gestion des ressources naturelles en milieu rural par la recherche en socio-économie, en biologie et en socio-anthropologie - Faible financement de la filière - Faible implication du secteur privé	Opportunités - Processus de décentralisation - Volonté des communautés de pêche à participer activement aux processus de la décentralisation et du développement local - Prise en compte de la pêche et de l'aquaculture dans la SDR/SRP - "Vision partagée" en matière de gestion des ressources transfrontalières (ABN) - Présence de projets de développement et de gestion des ressources halieutiques (Programme kandadji, WWF, BAD, BAD/CEDEAO, UEMOA, A.L.G.), - Maîtrise de l'eau et existence de zones potentielles au développement des pêcheries amplifiées (bras morts) et de l'aquaculture - Existence d'infrastructures de recherche (stations de Molli, Sébéri et de Sona) et d'institutions de recherche et de formation (IRD, IPDR, INRAN, Université) - Emergence de la société civile (APN, AMN, FENAFIP, - autres ONGs en dépit de leurs faiblesses institutionnelles (fonctionnement, représentativité) - Résultats probants d'amélioration et de diversification des moyens d'existence des communautés de pêche par des actions de faible envergure financière - Conventions et codes internationaux (Ramsar, Biodiversité, CCPR, etc.)

I.2.11. Contribution de la pêche et de l'aquaculture à la sécurité alimentaire, à la lutte contre la pauvreté et à la croissance économique

Les appuis aux initiatives communautaires de gestion des ressources halieutiques ont révélé les opportunités qu'offrent les pêcheries amplifiées dans la croissance économiques à travers la cogestion. En effet, les produits de la pêche contribuent à la sécurité alimentaire en fournissant les protéines d'origine animale et les éléments nutritifs, de même ils fournissent des revenus aux communautés de pêche et à l'Etat.

La pêche occupe environ 50.000 personnes (pêcheurs, commerçants et transformateurs) et génère un chiffre d'affaires annuel pouvant dépasser 20 milliards de francs CFA.

Le revenu annuel brut et net d'un pêcheur dans le bassin du fleuve en période de faible production a été estimé à 304.350 F CFA et 250.750 F CFA. Il constitue 85% du revenu global d'une famille de pêcheurs (Price, 1985) et démontre ainsi toute l'importance de la pêche dans l'économie familiale et la satisfaction des besoins fondamentaux. Au niveau des mares et retenues artificielles, le revenu d'un pêcheur par saison de pêche de 5 à 7 mois varie de 150.000 F CFA à 800.000 F CFA (mare de Tabalak, région de Tahoua).

Dans le domaine de la commercialisation de poisson, une étude menée de janvier à juin 2006 a montré que le revenu mensuel d'une femme commerçante a varié de 128.150 F CFA (femme revendeuse) à 331.080 F CFA (femme grossiste) (Fati, 2006). Ce revenu est affecté aux dépenses d'alimentation(46,9 à 49,4%), de logement(3,1 à 5%), d'habillement (9 à 10,9%), d'éducation des enfants(0,3 à 1%), de santé(3 à 4,6%), de manifestations et loisirs (3,4 à 13%), d'épargne (5 à 10%) etc.

L'introduction de simple four amélioré (construction avec des briques en argile) et de faible coût (moins de 30.000 F CFA) de fumage de poisson a permis non seulement de réduire considérablement les pertes après captures de poisson mais aussi et surtout d'augmenter de 33% le prix du poisson fumé par l'amélioration de sa qualité.

Dans le domaine de la pisciculture en étang, les tests menés ont démontré un bénéfice net d'exploitation de 13.600 F CFA à 22.000 F CFA par are (100 m²) d'étang (CIRAD, 1992)), ce qui indique par comparaison que la pisciculture valorise mieux la terre que le riz irrigué (1600 à 5.600 F CFA de bénéfice net par are) et se situe au même niveau que les cultures maraîchères les plus rentables.

Les actions d'aménagement (empoissonnement, formation technique et organisation des pêcheurs, etc.) en vue d'une gestion durable des mares et retenues d'eau ont permis de mettre en évidence la forte productivité halieutique de ces plans d'eau et la rentabilité économique desdites actions comme en témoignent les résultats du tableau suivant obtenus à Rouafi(village situé à une vingtaine de km de la ville de Birni N'konni)dans le département de Konni et dans toute la région de Tahoua et confirmées dans toutes les régions du pays.

Tableau 6 : Rentabilité économique et financière des actions d'aménagement dans la région de Tahoua

Localité	Production (tonnes)		Coût de l'aménagement Investissement (FCFA)	Valeur production après aménagement (FCFA)	Rentabilité économique (%)
	Avant l'aménagement	Après l'aménagement			
Rouafi	11	40	3.311.000	10.500.000	317
Région	< 50	773	50.518.335	135.304.165	267,8

Source : Harouna Talatou et Na-Andi Mamane T (2002)

I.3. ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE

Le secteur de la pêche et de l'aquaculture de part le monde a été jusqu'à une date récente très peu pris en compte dans les politiques et plans de développement socioéconomique. Au Niger, cet état de fait a été exacerbé par la récurrence des aléas climatiques (sécheresses, érosions) ayant amenuisé les ressources en eau de surface et les stocks de poisson au fil du temps, les insuffisances juridiques et institutionnelles. Il en est résulté la non visibilité et lisibilité de la filière dans le développement socioéconomique et conséquemment sa marginalisation en dépit de sa contribution financière et son rôle non négligeable dans l'amélioration des conditions de vie des populations rurales et urbaines. Les enjeux d'un développement de la filière ne sont plus à démontrer.

I.3.1 Nécessité de concilier protection de l'environnement et développement de la pêche et de l'aquaculture

Les capacités de production des écosystèmes aquatiques dépendent beaucoup de la nature et de l'état des sols, des roches, de la végétation de leurs bassins versants et des activités anthropiques. La qualité biologique des eaux, dépendant elle même de la qualité physico-chimique, détermine leur productivité halieutique par le biais des phénomènes physiques et chimiques d'altération et de décomposition des matières minérales et organiques et d'érosion des sols et de transport de matières/matériaux. L'état du milieu physique et biologique (végétation) influe sur l'ampleur de ces phénomènes. Ainsi, la dégradation du couvert végétal s'accompagne d'une accumulation de matières organiques et minérales par l'érosion entraînant une pollution physique et chimique ayant des impacts négatifs sur le fonctionnement des écosystèmes aquatiques.

Aussi, les zones latérales des cours et plans d'eau ou plaines d'inondation sont déterminantes dans la production de poisson. Elles constituent en effet les lieux de reproduction et d'alimentation des poissons en période de crue et leur existence et étendue déterminent la capacité de renouvellement des stocks de poisson. Il apparaît alors que la capacité de production de poisson des eaux est étroitement liée au milieu ou environnement, ce qui implique sa prise en compte dans toute action de développement de la pêche et de l'aquaculture.

Aussi, la pêche et l'aquaculture contribuent à « assurer un environnement durable, objectif 7 du Millénaire pour le développement » à travers :

- La bonne gouvernance de la pêche artisanale concourant à la gestion durable des ressources aquatiques et fournit des leçons en matière de gouvernance de l'eau ;
- Les mesures d'aménagement piscicole de mise en place de la cogestion des ressources aquatiques et la protection et restauration des bassins versants des plans et cours d'eau assurant la préservation, la sauvegarde et la gestion durable de la diversité biologique des écosystèmes ;
- Le poisson est un excellent indicateur pour mesurer la qualité physico-chimique d'un écosystème et de son bassin versant.

I.3.2 Prise en compte totale de la pêche et de l'aquaculture dans les processus de développement local et de la décentralisation

Le développement de la pêche et de l'aquaculture est une opportunité pouvant contribuer significativement à la mise en place effective des processus de développement local et de la décentralisation contrariée en effet par la faiblesse, voire l'absence de fonds d'investissement endogènes à travers leur prise en compte accrue dans les plans et programmes de développement communaux et régionaux. Il permet aussi d'améliorer l'intégration des communautés de pêche dans les prises de décisions à la base.

I.3.3 Mise en place d'un cadre institutionnel, législatif et réglementaire approprié au développement de la pêche et de l'aquaculture

L'analyse de l'évolution du cadre institutionnel et juridique de la pêche et de l'aquaculture, de l'indépendance à nos jours, fait apparaître les insuffisances suivantes :

- Absence d'institutions publiques spécifiques et autonomes de gestion de la filière à tous les niveaux ;
- Insuffisance de moyens humains, techniques et financiers sur les plans quantitatif et qualitatif ;
- Insuffisance des lois et règlements régissant la filière relativement à la non prise en compte de la participation des communautés de pêche dans la gestion des ressources halieutiques ;
- Faiblesse des structures des acteurs de la filière et des structures de la société civile (ONGs) d'encadrement des communautés de pêche. ;
- Faible prise en compte du genre.

Pour pallier à cette situation, il est nécessaire de i) créer une institution publique nationale autonome de gestion et d'organisation du secteur avec ses démembrements à tous les niveaux dotés de moyens humains, techniques et financiers appropriés, ii) de réviser les textes législatifs et réglementaires avec une prise en compte effective de la gestion participative des ressources aquatiques et du processus de la décentralisation, iii) de promouvoir et renforcer le développement institutionnel et organisationnel des communautés de pêche(acteurs de la filière).

I.3.4 Etablissement de partenariat stratégique au profit des communautés de pêche

Le faible accès des communautés de pêche aux services sociaux de base et le faible financement de la pêche et de l'aquaculture peuvent s'expliquer en partie par l'insuffisance de relations de collaboration ou de partenariat entre ces communautés et les institutions d'appui/conseil (ONGs nationales et internationales, projets, IMF, institutions de la coopération décentralisée etc.). Cette contrainte peut être levée car la filière présente d'énormes potentialités à exploiter.

II. NOUVELLES ORIENTATIONS DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE

II.1. LA PÊCHE, L'AQUACULTURE ET LES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Par la création de revenus et d'emplois en milieu rural et urbain, la pêche et l'aquaculture contribuent de manière significative au développement socioéconomique. La rentabilité économique et financière des actions d'aménagement piscicole et de la pisciculture, la faisabilité technique, organisationnelle et institutionnelle de la co-gestion des ressources halieutiques et les autres opportunités économiques (fortes demandes intérieure et extérieure) garantiront durablement la contribution de la pêche et de l'aquaculture à la réduction de la pauvreté, à la sécurité alimentaire et à croissance économique et en conséquence à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement(OMD) résumée ci-après .

Tableau 7 : Contribution de la pêche et de l'aquaculture aux OMD

Objectifs	Contribution
1. Eliminer l'extrême pauvreté et la faim	Revenus tirés de la pêche, de l'aquaculture et de la commercialisation de poisson (150.000 à plus de 800.000 F CFA/pêcheur/an) à plus de 50.000 personnes et les nombreuses possibilités de leur augmentation significative contribueront à soustraire au moins lesdites personnes de l'état d'extrême pauvreté (revenu variant de 35.000 à 50.000 F CFA) et de la faim
2. Assurer l'éducation primaire pour tous	L'affectation d'une partie des revenus, particulièrement des femmes aux dépenses d'éducation
3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	Participation active des femmes à la transformation et à la commercialisation du poisson et le niveau des revenus (supérieur) qu'elles tirent leur garantiront à terme une autonomie économique
4 .Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans	La consommation de poisson (protéines, oligoéléments, vitamines ...) améliore l'état de santé de la mère et de l'enfant et diminue ainsi leur vulnérabilité aux maladies
5. Améliorer la santé maternelle	La consommation de poisson (protéines, oligoéléments, vitamines ...) améliore l'état de santé de la mère et de l'enfant et diminue ainsi leur vulnérabilité aux maladies Affectation d'une partie des revenus des femmes aux dépenses de santé
6. Combattre le VIH/SIDA et les autres maladies	La consommation de poisson (protéines, oligoéléments, vitamines ...) améliore l'état de santé de la mère et de l'enfant et diminue ainsi leur vulnérabilité aux maladies Affectation d'une partie des revenus des communautés de pêche aux dépenses de santé Les communautés de pêcheurs, groupes à risque représentent des partenaires prioritaires pour les programmes de lutte contre ces maladies
7. Assurer un environnement durable	Les mesures d'aménagement piscicole à travers la mise en place de la cogestion des ressources halieutiques, la protection et la restauration des bassins versants des plans et cours d'eau contribuent à la préservation, à la sauvegarde et à la gestion durable de la diversité biologique des écosystèmes aquatiques et terrestres
8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	L'exportation et l'importation du poisson favorisent et promeuvent les échanges commerciaux et le développement du partenariat à l'échelle régionale, continentale et mondiale sur de bases saines à la faveur de la compétition

II.2. CADRE STRATÉGIQUE

Le gouvernement a placé le secteur rural au cœur de la stratégie de réduction de la pauvreté, adoptée en janvier 2002 ; il est apparu indispensable de préciser la SRP par une stratégie sectorielle, la Stratégie de Développement Rural (SDR), qui a été adoptée en novembre 2003.

L'objectif général assigné à la SDR est directement relié à l'objectif général de la stratégie de réduction de la pauvreté : il s'agit de réduire l'incidence de la pauvreté rurale de 66% actuellement à 52% en 2015. Dans cette perspective, la SDR est structurée autour de trois axes stratégiques réunissant des objectifs spécifiques :

- **Favoriser l'accès des ruraux aux opportunités économiques pour créer les conditions d'une croissance économique durable en milieu rural.**

Objectifs spécifiques : Renforcer la structuration des filières ; Favoriser et pérenniser l'accès aux services financiers en milieu rural ; Favoriser la mise au point et l'adoption de technologies performantes et adaptées aux besoins des producteurs ruraux ; Améliorer les conditions de rémunération des produits agro-sylvo-pastoraux ; Promouvoir la diversification des activités économiques non agricoles ; Réduire l'enclavement des zones rurales

- **Prévenir les risques, améliorer la sécurité alimentaire et gérer durablement les ressources naturelles pour sécuriser les conditions de vie des populations.**

Objectifs spécifiques : Mobiliser les ressources en eau en vue de sécuriser les différentes productions ; Poursuivre et approfondir les actions de prévention et de gestion des crises alimentaires et des catastrophes naturelles ; Améliorer la qualité nutritionnelle et sanitaire de l'alimentation des ménages ruraux ; Faciliter un accès aux ressources naturelles permettant une gestion durable ; Sécuriser l'exploitation du milieu et préserver l'environnement.

- **Renforcer les capacités des institutions publiques et des organisations rurales pour améliorer la gestion du secteur rural.**

Objectifs spécifiques : Promouvoir le renforcement des organisations rurales ; Développer l'accès des acteurs du secteur rural à l'information et à la formation ; Renforcer les systèmes d'information sur le secteur rural ; Renforcer la participation et la coordination institutionnelle entre tous les acteurs dans le cadre de la mise en œuvre de la SDR ; Améliorer les capacités des administrations impliquées dans la mise en œuvre de la SDR.

Les objectifs ont été déclinés en 14 programmes qui constituent les unités opérationnelles dans lesquelles se retrouvent l'ensemble des actions retenues et des résultats attendus de la stratégie, et fixent le cadre dans lequel s'inscriront progressivement les actions en cours et celles programmées. Le choix du terme « programme » pour désigner les unités de mise en œuvre de la SDR exprime la volonté de privilégier une « approche programme » dans la concrétisation de la stratégie.

Cette orientation se traduira par un renforcement de la coordination entre le gouvernement et la communauté des bailleurs de fonds, une évaluation des politiques publiques focalisée sur les résultats et une priorité donnée à l'aide budgétaire.

Les programmes et sous-programmes retenus ont été regroupés en deux catégories : Programmes structurants et programmes sectoriels prioritaires.

Programmes structurants :

Programme 1 « Développement local et communautaire »

Programme 2 « Gouvernance locale des ressources naturelles »

Programme 3 « Organisation professionnelle et structuration des filières »

- S/P 3.1 « Cadres de concertation interprofessionnels »
- S/P 3.2 « Renforcement et structuration des organisations professionnelles »
- S/P 3.3 « Mise en marché des produits agro-sylvo-pastoraux »
- S/P 3.4 « Renforcement des capacités des agents économiques et développement du tissu économique rural »

Programme 4 « Infrastructures rurales »

- S/P 4.1 « Infrastructures hydro agricoles »
- S/P 4.2 « Infrastructures de transport »
- S/P 4.3 « Infrastructures de communication »
- S/P 4.4 « Electrification Rurale »

Programme 5 « Systèmes financiers ruraux »

Programme 6 « Recherche/ Formation/ Vulgarisation »

Programme 7 « Renforcement des institutions publiques du secteur »

- S/P 7.1 « Restructuration des institutions publiques du secteur rural »
- S/P 7.2 « Systèmes d'information et connaissance du secteur rural »

Programme 8 « Eau potable et Assainissement »

Programme 9 « Réduction de la vulnérabilité des ménages »

- S/P 9.1 « Prévention et gestion des crises et catastrophes naturelles »
- S/P 9.2 « Santé – Nutrition »
- S/P 9.3 « Augmentation des revenus des plus vulnérables »

Programme 10 « Préservation de l'environnement »

Programmes Sectoriels Prioritaires :

Programme 11 « Lutte contre l'insécurité alimentaire par le développement de l'irrigation »

Programme 12 « Restauration des terres et reboisement »

Programme 13 « Aménagement pastoral et sécurisation des systèmes pastoraux »

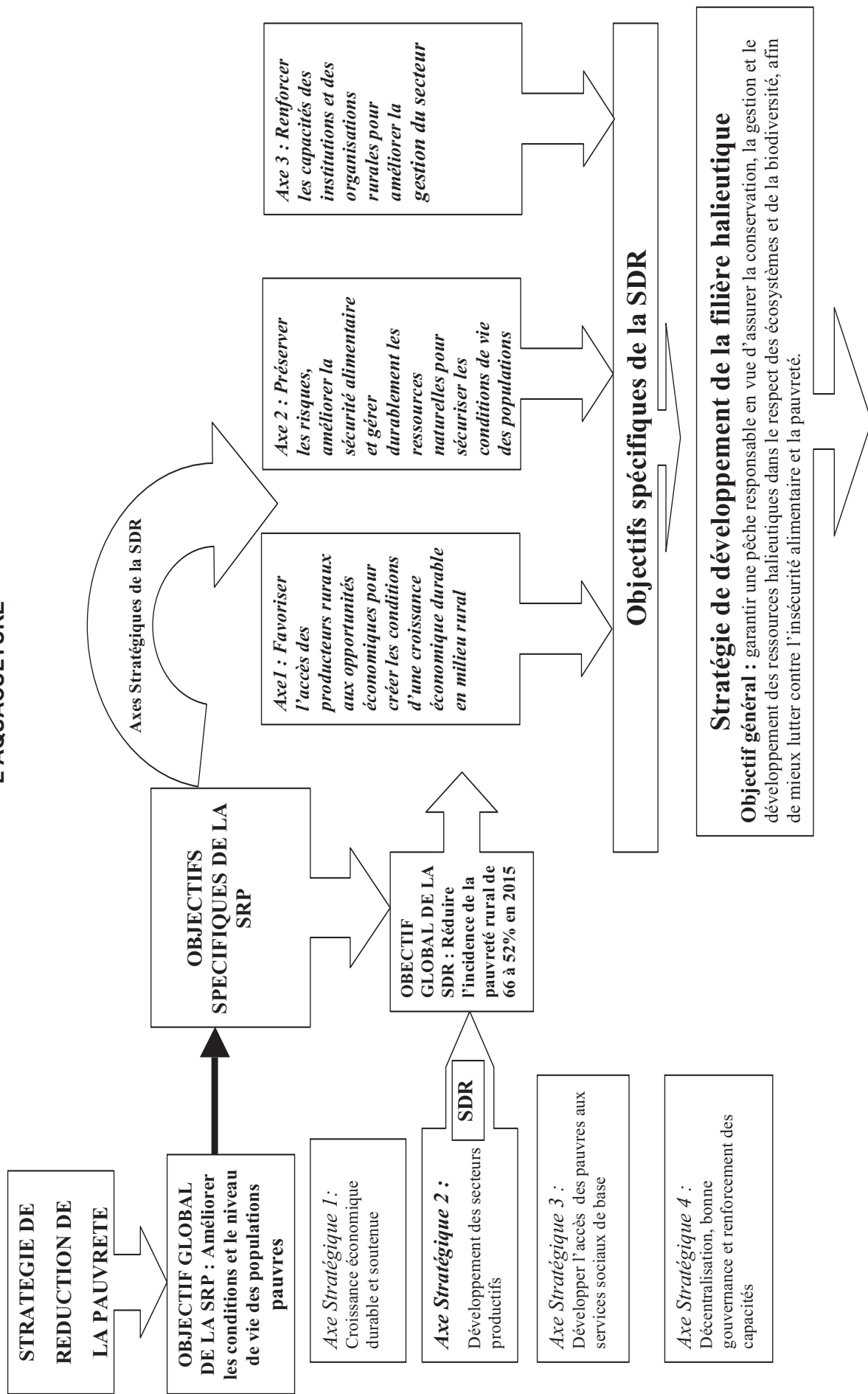
Programme 14 «Kandadji : régénération des écosystèmes et de mise en valeur de la vallée du fleuve Niger».

Il ressort du plan d'action du programme 3 de la SDR (sous programme 3.1) de l'élaboration de stratégies de toutes les filières dont la pêche et de l'aquaculture.

La présente stratégie cadre dans cette logique générale de mise en œuvre de la SDR. Elle définit les nouvelles orientations concernant la pêche et l'aquaculture et constitue le cadre unique de référence dans ce domaine. Sa mise en œuvre sera assurée à travers le sous programme pêche et aquaculture et qui est intégrée dans le plan d'action à moyen terme (PAMT) 2006-2011 qui a fait l'objet d'une consultation sectorielle sur l'environnement et la lutte contre la désertification en novembre 2005.

Le schéma suivant nous donne le lien logique entre la SRP, la SDR, la stratégie de développement de la pêche et de l'aquaculture et le sous programme Pêche et Aquaculture.

LIENS LOGIQUES ENTRE LA SRP, LA SDR ET LA STRATEGIE DE LA FILIERE DE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE



OBJECTIFS SPECIFIQUES

1. Promouvoir la contribution de la pêche et de l'aquaculture à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté et à la croissance économique à tous les niveaux ;
2. Promouvoir la protection et la conservation des ressources halieutiques et de l'environnement pour un développement durable des ressources naturelles ;
3. Promouvoir la recherche appliquée dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture et des écosystèmes aquatiques en vue d'une meilleure valorisation socioéconomique et écologique des ressources halieutiques ;
4. Développer l'accès des communautés de pêche à l'information et à la formation ;
5. Réduire les inégalités et iniquités par l'amélioration de l'accès des communautés de pêche aux services sociaux de base (santé, éducation, crédit, eau potable ...) ;
6. Renforcer la coopération régionale et internationale en matière de pêche et d'aquaculture

SOUS PROGRAMME PECHE AQUACULTURE

II.3. LOGIQUE D'INTERVENTION

La stratégie de développement de la pêche et de l'aquaculture constitue une déclinaison sous sectorielle de la Stratégie de Développement Rural (SDR). Elle est ainsi intégrée dans tous les programmes et sous programmes de la SDR qui opérationnalise la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP).

La mise en œuvre de la stratégie se fera à travers le sous-programme pêche et aquaculture.

II.3.1. Objectif général

L'objectif général de la stratégie de développement de la pêche et de l'aquaculture est de garantir une pêche responsable en vue d'assurer la conservation, la gestion et le développement des ressources halieutiques dans le respect des écosystèmes et de la biodiversité, afin de mieux lutter contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté.

II.3.2. Axes stratégiques, Objectifs spécifiques et Lignes d'intervention prioritaires

A partir des enjeux de développement de la pêche et de l'aquaculture et de la formulation de l'objectif général, la stratégie se décline en six (6) objectifs spécifiques regroupés au sein de deux (2) axes stratégiques.

II.3.2.1. Axe stratégique N°1 : Développer une pêche responsable pour mieux lutter contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté et rendre visible la contribution du sous secteur dans l'économie nationale.

Le potentiel de développement de la pêche et de l'aquaculture est très important au Niger, du fait de l'existence de nombreux plans d'eau (barrage de Kandadji en perspective), de débouchés pour les produits et d'importantes possibilités d'intensification des productions. A travers cet axe, on cherchera à créer les conditions favorables à la croissance de la production halieutique sur des bases durables. De même la réduction des risques à travers la stabilisation de l'environnement économique sera déterminante pour permettre l'investissement privé. Le renforcement des activités de recherche et le désenclavement des zones de pêche permettront, en outre, d'offrir aux communautés de pêcheurs de nouvelles opportunités. Par conséquent, les trois (3) objectifs spécifiques suivants sont définis pour cet axe :

- Promouvoir la contribution de la pêche et de l'aquaculture à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté et à la croissance économique à tous les niveaux ;
- Promouvoir la protection et la conservation des ressources halieutiques et de l'environnement pour un développement durable des ressources naturelles ;
- Promouvoir la recherche appliquée dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture et des écosystèmes aquatiques en vue d'une meilleure valorisation socioéconomique et écologique des ressources halieutiques ;

De ces objectifs spécifiques, cinq (5) lignes d'intervention prioritaires sont identifiées.

II.3.2.1.1. *LIP 1 : Développer la pêche (pêcherie amplifiée- cours d'eau)*

Il existe une multitude de retenues d'eau au Niger non encore ou sous exploitées au plan piscicole. Sur certaines d'entre elles, des expériences ont montré qu'il était possible de sécuriser et d'intensifier la production de poisson.

Résultats attendus

- les stations d'alevinage dans les régions à potentialités halieutiques identifiées sont créées et/ou réhabilitées ;
- les appuis/conseils nécessaires sont mis à la disposition des communautés de pêche ;
- la structuration de la filière poisson est renforcée ;

- les intrants et équipements de qualité sont mis à la disposition des communautés de pêche ;
- les zones de frayère des cours d'eau sont restaurés et protégées ;
- le Code de Conduite pour une Pêche Responsable (CCPR) est appliqué.

II.3.2.1.2. LIP 2 : Développer l'aquaculture

Cette LIP a un résultat attendu à savoir des fermes piscicoles dans les aménagements hydro agricoles situés le long du fleuve Niger sont créées.

Il s'agit ici de mettre en valeur les espaces impropres à la culture du riz. Cette pisciculture s'appuiera sur le réseau d'irrigation existant dans un cadre contractuel à mettre en place avec les coopératives locales.

Il s'agit également de créer des partenariats dans le domaine et la formation des cadres.

II.3.2.1.3. LIP 3 : Valoriser le potentiel halieutique par le développement de la recherche appliquée et le transfert de technologie

La mise en place de systèmes agro-piscicoles, de techniques et technologies performantes de post capture et de produits et services qui tiennent compte des besoins des acteurs et des plus pauvres constitue l'enjeu de cette LIP.

Par ailleurs des produits et services des IMF sensibles au genre et aux pauvres adaptés aux acteurs de la filière poisson sont mis au point.

Résultats attendus

- la mise au point de technologies performantes et adaptées aux besoins des communautés de pêche est promue ;
- la liaison recherche-formation- vulgarisation est améliorée ;
- les projets d'action recherche sur les produits et des IMF sensibles au genre et pauvres pour les communautés de pêche sont initiés.

II.3.2.1.4. LIP 4 : Améliorer et diversifier les moyens d'existence des communautés de pêche

Pour atteindre les résultats escomptés dans les actions de développement, il est indispensable et urgent de tenir compte particulièrement des femmes dans toutes les phases et étapes du processus de développement. En effet, le rôle de la femme en tant qu'agent économique et son travail productif qui est indispensable pour le développement socio-économique des ménages d'une part et des communautés d'autre part ont été toujours sous estimés ou sous valorisés dans les politiques et plans et programmes d'action de développement. Cette situation d'origine culturelle et/ ou sociale, a abouti à une vision restrictive du développement socio-économique. Dans le domaine de la transformation et de la commercialisation du poisson, les femmes constituent les principaux acteurs. Leur dynamisme dans cette filière a été à la base de l'existence d'organisations / regroupements de mareyeuses plus ou moins structurés dans beaucoup de régions du Niger.

La prise en compte s'entend par l'implication des femmes dans tous les processus décisionnels et la reconnaissance affirmée de leurs besoins pratiques et stratégiques dans les actions de développement organisationnels et institutionnels et l'amélioration de l'accès aux services sociaux (santé, eau potable, éducation, crédit...), gage d'un développement équitable et durable.

Résultats attendus

- les activités génératrices de revenus sont promues ;
- les communautés de pêche sont appuyées pour accéder au crédit.

II.3.2.1.5. LIP 5 : Améliorer la qualité nutritionnelle et sanitaire de l'alimentation des ménages des communautés de Pêche

Le faible accès aux centres de santé et à l'eau potable constitue autant de freins au développement et à l'épanouissement des communautés de pêche.

Résultats attendus

- le taux de malnutrition est réduit dans les ménages de communautés de pêche ;
- la disponibilité des denrées alimentaires en quantité et en qualité suffisante est garantie ;
- les pathologies liées à l'hygiène des aliments et à l'eau sont sensiblement diminuées.

II.3.2.2. Axe stratégique N°2 : Renforcer les capacités des institutions publiques et des organisations des communautés de pêche et d'aquaculteurs pour améliorer la gestion du sous secteur de la pêche et de l'aquaculture.

La faible implication des pêcheurs et des opérateurs privés du domaine dans les mécanismes de prise de décisions ont contribué à la faible performance du sous secteur. Désormais, avec les réformes en cours, l'action publique s'inscrira dans la continuité et la stabilité. Le renforcement des institutions publiques et des organisations des communautés de pêche et d'aquaculteurs doit accompagner ce processus pour accroître les capacités des différents acteurs pour le diagnostic, la formulation, la proposition, la négociation et la mise en œuvre des actions.

Cet axe regroupe les objectifs spécifiques suivants :

- Développer l'accès des communautés de pêche à l'information et à la formation ;
- Réduire les inégalités et iniquités par l'amélioration de l'accès des communautés de pêche aux services sociaux de base (santé, éducation, crédit, eau potable ...) ;
- Renforcer la coopération régionale et internationale en matière de pêche et d'aquaculture.

De ces objectifs spécifiques est identifiée une ligne d'intervention prioritaire.

II.3.2.2.1. LIP 6 : Renforcer les capacités des institutions publiques et des organisations des communautés de pêche et d'aquaculteurs

L'accroissement de la productivité halieutique des pêcheries nécessite la sauvegarde du capital productif. L'exploitation des ressources halieutiques doit par ailleurs s'inscrire dans le cadre d'une gestion durable et participative. Elle doit donc impliquer tous les utilisateurs et intervenants et garantir l'équilibre des écosystèmes. Les interventions doivent aussi s'inscrire dans une logique multi-sectorielle privilégiant des actions intégrées pour une prise en charge conséquente des préoccupations de l'ensemble des acteurs.

Pour favoriser la durabilité de la gestion des ressources halieutiques, il faudra surtout assurer un encadrement et des conseils efficaces et entreprendre des actions visant la protection et la restauration physique et biologique des bassins versants et des plans d'eau, mais aussi informer, former et sensibiliser les communautés de pêche. Pour une gestion concertée des ressources et une amélioration et harmonisation des politiques et de la législation au niveau des plans d'eau partagés (fleuve Niger et lac Tchad), la coopération régionale sera renforcée.

Résultats attendus

- les plans d'eau et leurs bassins versants sont protégés ;
- la concession rurale et les initiatives communautaires en matière de gestion des ressources naturelles sont promues ;
- les communautés de pêche en OCB et OSP sont organisées et leurs structures renforcées ;

- les membres des OCB et les OSP sont formés en alphabétisation fonctionnelle, en gestion auto promotion et genre ;
- Un curriculum en alphabétisation fonctionnelle spécifique aux communautés de pêche est conjointement élaboré par la Direction de la Faune, de la Pêche et de la Pisciculture et la Direction Générale de l'Education Non Formelle ;
- Une culture de synergie dans les interventions entre les Institutions de Micro finance et les structures chargées de l'alphabétisation est développée.
- les capacités de l'administration locale sont renforcées ;
- les capacités d'intervention des structures d'appui /conseil sont renforcées ;
- le système d'information sur la pêche et l'aquaculture est renforcé ;
- La participation du Niger aux comités sous régionaux, régionaux et internationaux est renforcée;
- Les comités nationaux du sous secteur sont re dynamisés.

CADRE LOGIQUE AXE SUR LES RESULTATS DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE HALIEUTIQUE

Hiérarchie des Objectifs		Hiérarchie des Résultats		Indicateurs objectivement vérifiables		Sources de vérification		Hypothèses importantes /Risques	
		Impact		Indicateurs d'impact					
Garantir une pêche responsable en vue d'assurer la conservation, la gestion et le développement des ressources halieutiques, dans le respect des écosystèmes et de la biodiversité, afin de mieux lutter contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté.		Les conditions de vie des communautés de pêche sont améliorées		Niveau de vie des communautés de pêche		Rapports des Ministères en charge du secteur rural		Répartition équitable des richesses (Investissements orientés vers les communautés de pêche).	
		La sécurité alimentaire des communautés de pêche est améliorée		Taux de couverture des besoins alimentaires des communautés de pêche Proportion de ménages des communautés de pêche ayant accès à 3 repas / jour Indice de vulnérabilité des communautés de pêche		Rapports MHE/LCD Bulletins SAP/GL			
		Les revenus générés par la pêche l'aquaculture sont accrus		Contribution de la pêche et de l'aquaculture dans le PIB agricole est passée à plus de 2% d'ici 2025		INS/Comptes Nationaux			

Objectif spécifique	Effets	Indicateurs d'effets	Sources de vérification	Hypothèses importantes /Risques
Promouvoir la contribution de la pêche et de l'aquaculture à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté économique à tous les niveaux.	Les chiffres d'affaires générés par la pêche et l'aquaculture sont accrus	La production halieutique passe à 100.000 tonnes en 2015 Volume des chiffres d'affaires par la pêche et l'aquaculture	Statistiques MHE/LCD INS Comptes Nationaux	Sécurité des personnes et des biens Système fiscal favorable des produits
Promouvoir la protection et la conservation des ressources halieutiques et de l'environnement pour un développement durable des ressources naturelles.	les écosystèmes bio-aquatiques sont équilibrés Plans d'aménagement et de gestion des ressources naturelles sont élaborés Capacité de reconstitution des stocks naturels est renforcée	Diversité de l'ichtyo-faune maintenue Cadre institutionnel adapté à la cogestion élaboré Nombre de plans d'aménagement et de gestion des ressources naturelles élaborés et mis en œuvre	Rapports statistiques MHE/LCD	Pluviométrie favorable Disponibilité de ressources humaines et financière
Promouvoir la recherche appliquée dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture et des écosystèmes aquatiques en vue d'une meilleure valorisation socioéconomique et écologique des ressources halieutiques.	Capacités techniques des communautés de pêche et des autres acteurs sont renforcées. Les ressources sont mieux connues	Taux d'adoption des technologies nouvelles Nombre de personnes encadrées Les produits mis sur les marchés sont de meilleure qualité Le nombre d'espèces d'élevage est accru	Rapports statistiques MHE/LCD Rapports institutions de recherche et de formation et du Ministère de l'Education de Base et de l'Alphabétisation	Existence de fiches techniques adaptées des technologies nouvelles Promotion de l'alphabétisation fonctionnelle
Développer l'accès des communautés de pêche à l'information et à la formation.	Un système de formation et d'information sur les ressources naturelles est mis en place.	Système d'informations et de formation opérationnel	Rapport MHE/LCD	Développement des radios communautaire et de l'alphabétisation conditionnée
Réduire les inégalités et iniquités par l'amélioration de l'accès des communautés de pêche aux services sociaux de base (santé, éducation, eau potable, crédit ...).	Infrastructures de base pour une amélioration des conditions de vie des communautés de pêche sont créées Les systèmes financiers décentralisés viables sont développés.	Nombre d'infrastructures créées et fonctionnelles Volume de crédits mis en place	Rapport Communes rurales Rapports MEF/MDA	Disponibilité financière
Renforcer la coopération régionale et internationale sur la pêche et l'aquaculture	Un cadre de concertation et de collaboration avec les institutions régionales et internationales est créé	Nombre de réunions tenues Nombre de décisions prises et appliquées Nombre de plans de gestion des ressources partagées élaborés Politiques et législations harmonisées Accords signés	Rapports MHE/LCD Rapports institutions régionales et internationales	Disponibilité financière

LIGNES D'INTERVENTION	PRODUITS	INDICATEURS DE PRODUITS	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES IMPORTANTES / RISQUES
LIP 1 : Développer la pêche artisanale (pêcherie amplifiée-cours d'eau) ;	Productions halieutiques sont améliorées	Quantités de poissons pêchés par an	Rapports MHE/LCD	Bonnes pluviométries
LIP 2 : Développer l'aquaculture ;	Productions halieutiques sont améliorées	Quantités de poissons produites par an	Rapports statistiques MHE/LCD	Aménagement des pêcheries Pisciculture développée
LIP 3 : Valoriser le potentiel halieutique par le développement de la recherche appliquée et le transfert de technologie ;	Fiches techniques à vulgariser	Taux d'adoption des nouvelles technologies	Rapports MHE/LCD	Financement conséquent de la recherche appliquée et de la formation des acteurs
LIP 4 : Améliorer et diversifier les moyens d'existence des communautés de pêche ;	Plans de développement communaux élaborés	Part du budget affecté à la pêche et l'aquaculture	Rapports MEF MHE/LCD	Disponibilité des finances publiques Bonne gouvernance
LIP 5 : Améliorer la qualité nutritionnelle et sanitaire de l'alimentation des ménages des communautés de Pêche ;	La santé des ménages des communautés de pêche est améliorée. La sécurité alimentaire est améliorée.	Nombre de Toxi-Infections Alimentaires Collectives (TIAC) enregistré Taux de mortalité mère-enfant est réduit Taux de couverture des besoins alimentaires des communautés de pêche	SNIS SAP/GL	Disponibilité des aliments de qualité. Analphabétisme
LIP 6 : Renforcer les capacités des institutions publiques et des organisations des communautés de pêche et d'aquaculteurs	Les Organisations des communautés de pêche sont dynamiques et opérationnelles Les institutions publiques sont renforcées et dynamisées La contribution du sous secteur au PIB, à la lutte contre la pauvreté, l'insécurité alimentaire et la malnutrition est connue	Nombre d'organisation des communautés de pêches dynamisées et opérationnelles Nombre de cadres formés et opérationnels Les textes législatifs sur la pêche et l'aquaculture sont améliorés et appliqués Le système de collecte, d'analyse et de diffusion des données socioéconomiques et biologiques est amélioré et fonctionnel à tous les niveaux.	Rapports MHE/LCD	Disponibilités de ressources humaines qualifiées et de ressources financières Prédispositions des communautés de pêche à s'organiser

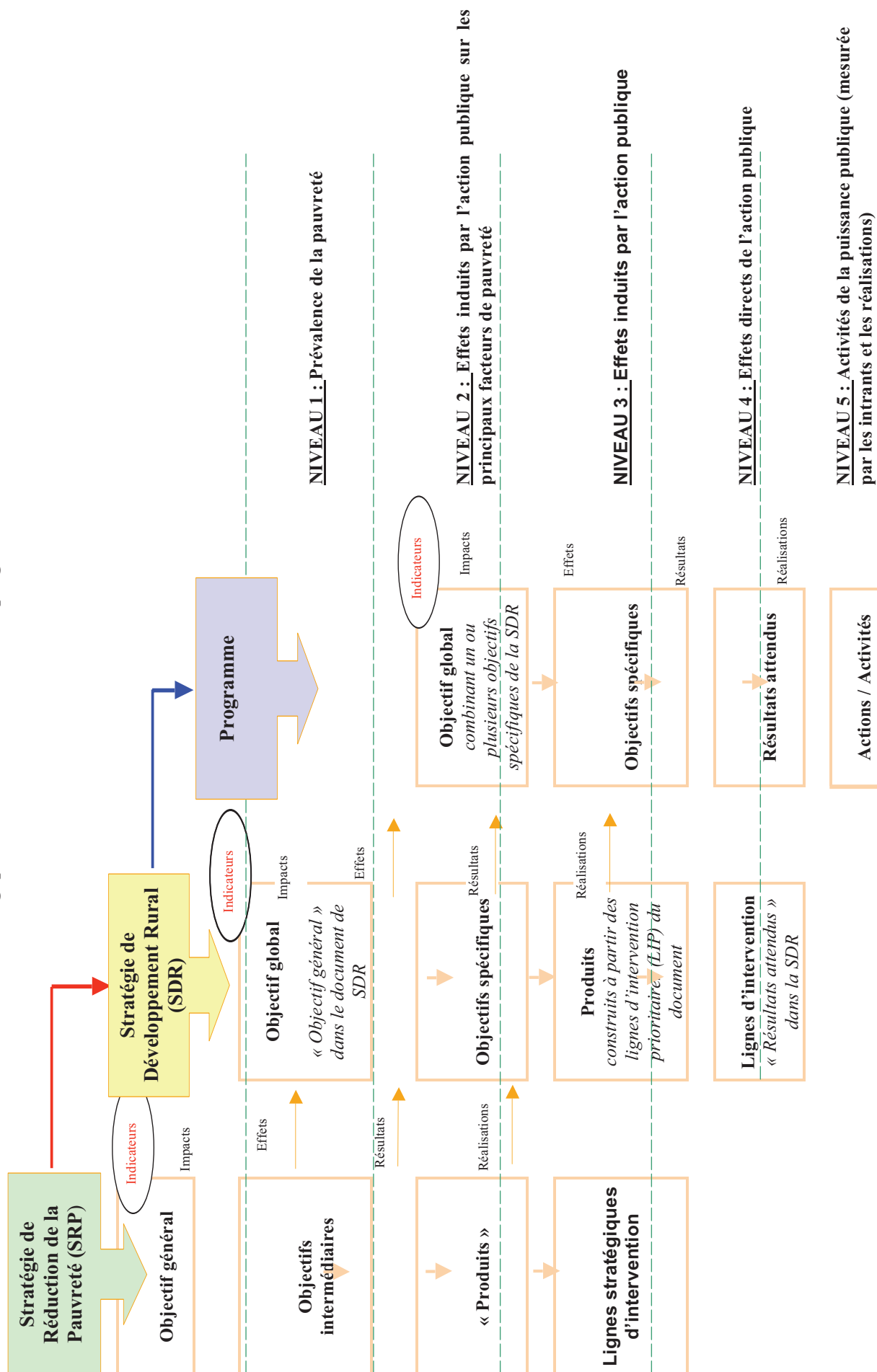
III. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI EVALUATION

Le passage progressif de l'approche projet vers une approche programme pour la mise en œuvre des interventions publiques, est un aspect de la promotion de la bonne gouvernance recherchée par la Stratégie de Réduction de la Pauvreté. En cohérence avec ces orientations et en harmonie avec la SDR, la stratégie sera exécutée dans le cadre du sous programme pêche et aquaculture. La mise en œuvre du sous programme nécessite un travail d'animation, de renforcement des capacités, de suivi, d'évaluation et de capitalisation des actions. Le dispositif devra permettre une bonne coordination des activités et une mobilisation de tous les acteurs du niveau national jusqu'au niveau local.

La coordination nationale sera sous tutelle du ministère chargé de la pêche et de l'aquaculture ; les structures déconcentrées (coordinations régionales et services déconcentrés) travailleront en étroite collaboration avec les acteurs concernés.

Le suivi/évaluation se fera sur les plans interne et externe. L'interne sera réalisé par les communautés et les coordinations nationale et régionales. Le suivi/évaluation de la Stratégie de Développement Rural effectuera l'externe. Le lien sera fait avec les indicateurs de pauvreté dans le cadre de la SRP en les adaptant au secteur de la pêche et de l'aquaculture selon la logique en cascade.

Cadre logique en cascade : de la SRP aux programmes de la SDR



BIBLIOGRAPHIE

- ABDOU EL. FADEL and al. 1968., Utilization of water hyacinth as organio monu with special reference to water borne helmeth J Microbiol. Var 3 : 27-34.
- ARNOLD H. and KEVIN J., 1990. The ecology and management of nuisance aquatic vegetation. aquatic weeds Oxford Universty press 450 P.
- ARRIGNON J.,1975. Aménagement écologique et piscicole des eaux douces. 320 P.
- BAZAK., 1948. Water hyacinth compost dept of Agriculture of west Bengol bulletin (India). 14 pages.
- BLACHER Philipe., 1990. Elevage expérimental de Tilapia zilli dans les eaux chaudes de pirrelate (France). Bois et forets des Tropiques n° 224 2e trimestre 1990. 65-72.
- BOUARE F., 1985. Amélioration des méthodes de conservation et commercialisation et tenue des statistiques de production de poisson du fleuve Niger. 61 pages.
- CILSS-INSAH . 1999. Système National de recherche Agronomique du Niger: Proposition d'un plan National à moyen terme centré sur l' INRAN. 46 P + annexes.
- COENEN E. 1986. Résultats des études ichtyo-biologiques sur le Niger 110 P.
- CTFT., 1990. Bilan du projet de développement de l'aquaculture au Niger (phases I et II) 1981-1990. 87 P.
- DANEAU M., 1983. Nécessité du développement des pêches dans les pays du Sahel D (83) 239 : 63p.
- DANEAU M., 1985. Propositions d'orientation stratégiques du développement des pêches dans les pays du Sahel. Club du Sahel D (85) 262, Mars 1985 : 22 p.
- DENNEVILLE J. et JAMET J. 1982. Bilan programmes du secteur de la pêche continentale sahélienne (Gambie Haute Volta. Mali. Mauritanie, Niger, Sénégal.) Club du Sahel. Sahel D (83) 193: 63 P.
- DENNEVILLE J. Et JAMET J., 1982. Bilan programme du secteur de la pêche: Au Niger. Club du Sahel. Sahel D (83), 220 juillet 1983.
- DFPP. , 1995. Atelier National sur la pisciculture et la pêche (organisé par la DFPP et ADAN, Kollo 26 /30 /12 /94) MHE/ Mission France de la coopération. Niamey : 120 P et annexes.
- DFPP., 2000. Rapport de synthèse de l'atelier national sur le code de conduite pour une pêche responsable et l'approche des moyens d'existence durables dans la pêche. Birni N'Konni, du 13 au 15 Mars 2000. 19p. + annexes.
- DFPP., 2005 . Les zones humides du Niger. 4p.
- DHAR. N. R. and S. R. HASSA., 1961. Utilization of water hyacinth for the fixation of atmosphere nitrogen in presence of light and phosphats. Pros. Nat. Acad Sci. India. 31A.
- DHAR. N. R. and S.P. SRIVASTAVA., 1976. Sudies on crop yield by applaying water hyacinth. Rock phosphats in the presence and absence of N. P. K. Proz. Nat. Acad. Sci. India.46 A: 281-286.
- DORAY Mathieu., 999. Etude systématique d'une initiative de développement local spontané: exploitation des ressources halieutiques du terroir de Tafouka (Niger). Mémoire de fin d'étude pour l'obtention du diplôme d'Agronomie Approfondie. Spécialisation Halieutique.70 P.

- DRE., 1997. Schéma directeur de la mise en valeur et de gestion des ressources en eau et référentiel du secteur de l'eau et de l'assainissement au Niger. RN/MHE. NER/ 94/002, Niamey : 143 P +annexes.
- DUCROS C., 1985. Contribution à l'étude de la valorisation de la jacinthe d'eau (Eichhornia crassipes. Scimo) cultivée en milieu contrôlé. Déshydratation. Composition chimique et nutritionnelle. Thèse doctorat en sciences alimentaires ENSA.Montpellier 117 P.
- FAO., 1970. Rapport au gouvernement du Niger sur le commerce du poisson dans la vallée du Niger basé sur le travail de J.M. Remo Rapp. FAO N° AT 2902: 18 P.
- FAO., 1971. Rapport au gouvernement du Niger sur le développement et la rationalisation de la pêche sur le fleuve Niger basé sur le travail de Bacalbasa Dobrovici. Rapp FAO N° AT 2913. 47 P.
- FAO., 1990. Stratégies d'aménagement des pêches continentales au Sahel. Rapp FAO sur les pêches N° 445 . 151 P.
- FAO.; Projet TCP/NER/6611. 1998. Système national de recherche Agronomiques du Niger: situation actuelle et proposition pour le terme. 55 P +annexes.
- Fati Seydou ; 2006.Contribution de la commercialisation du poisson à la lutte contre la pauvreté : Cas des femmes commerçantes de poisson du Petit Marché de Niamey. Mémoire de fin d'études pour l'obtention du diplôme des Inspecteurs des eaux et Forêts 45P.+annexes.
- GARBA Mounkaila., 1984. Contribution à l'étude de la flore et la végétation des milieux aquatiques et des sols hydromorphes de la république du Niger de la longitude de Dogon Doutchi au fleuve Niger. Thèse doctorat de spécialisation 3^e cycle de géographie. Tropicale.
- Ecologie. Aménagement. Développement. 149 P + annexes.
- HAROUNA Talatou ., 1990. Synthèse des activités de pêche au Niger de 1974 à 1990. 30 P.
- HAROUNA Talatou., 1991. Evaluation du niveau des pêches dans le fleuve Niger au Niger, de l'impact de la jacinthe d'eau et des autres mauvaises herbes aquatiques sur les réserves de poisson et la pêche et proposition de mesures de lutte contre la jacinthe d'eau et de protection et restauration des ressources halieutiques. Rapport FAO projet TCP/NER/ 9155. 60 P + annexes.
- HAROUNA Talatou., 1993. Situation du secteur pêche au Niger: problématique de gestion et perspectives. Atelier régional sur les produits halieutiques. Conakry, (guinée) 8 – 10 mars 1993. 15 P.
- HAROUNA Talatou., 2002. Appui du programme pour les moyens d'existences durable dans la pêche aux initiatives communautaires de Tafouka au Niger. Enseignements tirés pour les pêches amplifiées. Atelier international sur l'amplification des Ressources Halieutiques à travers la gestion participative. Leçons et perspectives. Bobo Dioulasso (Burkina Fasso) du 22 au 24 décembre 2002.
- HAROUNA Talatou., 2003. Rôle de la pêche au Niger dans le contexte de la lutte contre la pauvreté. Atelier national de réflexion sur lutte contre la pauvreté dans la pêche au Niger (Niamey du 02 au 04 juin 2003 8 P.
- HAROUNA Talatou et ALHASSANE Mamane., 1991. Importance des protéines d'origine halieutique dans l'alimentation humaine cas du Niger. Communication pour la conférence FAO-OMS sur la nutrition. 10 P.

- HAROUNA Talatou et NA-ANDI Mamane T., 2002. Projet de développement de la pêche dans le département de Tahoua. 29 P.
- JAMES Muir et al., 2003. Rapport final Mission conjointe d'évaluation à mi-parcours du programme pour des moyens d'existence durable dans la pêche. GCP/INT/735/UK
- MALVESTUTO S. et MEREDITH E., 1986. Résultats de l'évaluation de la pêcherie du fleuve au Niger. Enquête d'Evaluation des Captures (EEC). 29 P + annexes.
- MANIKOWSKI S., 1998. Impact du Projet Petites Opérations du Développement Rural sur les bénéficiaires. Niamey-République du Niger, Ministère du Plan. La Banque Mondiale Centre agro-éco. 35 p.
- MDA. 2001., Système et niveau de production pêche et pisciculture. Rapport thématique. Etude de faisabilité d'un projet de développement agropastoral dans le département de Diffa. Phase I. Bilan diagnostic. 40 P.
- MITCHELL. D. S. T. PETER and A. B. VINER., 1980. The water from *Salvania molesta* in the Sepik River. Papua new Guinea Environn. Conserv. 7 (2) : 115-128.
- MDR., 1997. Revue du secteur Rural du Niger. RN/MAG/EL /DEP/Cellule Programme d'Ajustement Sectoriel Agricole (PASA) , Niamey : 168P.
- Na-Andi Mamane T. ; 2003. Etude sur la situation de la conservation du poisson à l'état frais et les circuits de commercialisation au Niger. 33p.+ annexes.
- ORSTOM., 1981. Flore et Faune aquatiques de l'Afrique Sahelo-soudanienne. Ed. ORSTOM. Tome II : 873 P.
- ORSTOM., 1988. Biologie et écologie des poissons d'eau douce africains. Ed. ORSTOM 481P.
- OSWALD M., MIKOLA SECK O. et KODAKO Y., 1998. Etude de développement de la pisciculture en milieu rural. MHE-BID/CIRAD-EMVT. 97P + annexes.
- PRICE T. L., 1986. Projet développement des pêches /fleuve Niger au Niger. Rapport final. Résultats des études socio-économiques GCP/NER/027 /USA. MHE /DFPP. PNUD. FAO: 87 P
- République du Niger., 2002. Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP). P. + Annexes.
- République du Niger., 2003. Stratégie de Développement Rural (SDR) . 49 P. + Annexes.
- SALIFOU Boulkassim., 1985. Contribution à l'étude de la Pêche Continentale au Niger : Etat Actuel et perspectives d'avenir. Thèse pour obtenir le titre de Docteur vétérinaire (Diplôme d'Etat), 127 p.
- UCN., 2003. Rapport final de l'étude ciblée des politiques, institutions et processus et de lutt contre la pauvreté dans la pêche au Niger. 58 P + annexes.
- UNESCO., 1974. Aquatic vegetation and its use and control. Edited by D.S. Mitchil. 135 P.
- YAHOUZA Maman et SIDIKOU Indatou., 2004. Rapport de l'étude de cas genre et crédit au Niger. Rapport de consultation PMEDP –UCN Niger. 70 P + annexes.
- WELCOMME R. L ., 1979. The fisheries ecology of floodplain rivers. Longman. 317 P.
- WELCOMME R. L. 1981. Evaluation de l'effet du barrage de Kandagi sur les pêcheries du fleuve Niger. Rapport préparé pour le projet TCP/NER/0103. (MA) Assistance à l'autorité du Barrage de Kandadji (ABK). FI : TCP/ NER/0103 (MA). Document de travail 1. FAO. Rome. Avril 1981. 5 P.
- WELCOMME R. L., 1985. Rivers fisheries. FAO Fish 1985 Tech. Pap. (262). 330 P.

Une pêche responsable pour un équilibre des écosystèmes et une gestion durable des ressources halieutiques



Pisciculture en Etangs



Lutte contre l'ensablement (fixation de dune) dans le bassin du fleuve Niger